

CENT CINQUANTE-SEPTIÈME JOURNÉE.

Mardi 18 juin 1946.

Audience du matin.

(L'accusé von Papen est à la barre des témoins.)

Dr KUBUSCHOK. — Le témoin Guido Schmidt a fait allusion à un incident touchant un drapeau, qui s'est produit à Pinkafeld en mai 1937. Voulez-vous, je vous prie, nous donner des détails sur votre intervention en vue d'apaiser ce conflit ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai, ou plutôt mon avocat a mentionné cet incident de Pinkafeld car c'est un exemple typique des tentatives de Hitler, même avant 1938, pour mener une politique agressive en Autriche.

Le 1^{er} mai 1937, dans une petite localité du nom de Pinkafeld, un fonctionnaire autrichien descendit un drapeau du Reich allemand. Grande émotion dans la presse. J'essayai aussitôt de régler cet incident amicalement avec le ministre des Affaires étrangères d'Autriche. Ensuite, je reçus un télégramme me demandant de me rendre immédiatement à Berlin. J'arrivai à Berlin. Je me fis annoncer chez Hitler. Celui-ci ne me reçut pas. J'attendis trois jours, puis je lui écrivis une lettre dans laquelle je lui disais : « J'ai l'impression que vous voulez utiliser l'incident du drapeau de Pinkafeld pour mener une politique agressive envers l'Autriche. En ce cas, je n'ai plus rien à faire et je vous prie de me permettre de démissionner ». Un quart d'heure après, il me fit appeler à la Chancellerie du Reich. Il me tint un discours d'une demi-heure, furieux des humiliations que le Reich allemand ne pouvait plus tolérer. Sa colère une fois apaisée, je lui dis que notre accord du 26 juin prévoyait que la politique avec l'Autriche devait être menée de façon progressive. Le traité du 11 juillet le confirmait. « Si vous désirez mener une autre politique, renvoyez-moi », lui dis-je.

Après cet entretien très sérieux, il me dit : « Non, non ; retournez et réglez tout cela. Nous ne voulons pas modifier notre politique pacifique ».

Je suis rentré à Vienne et l'incident a été pacifiquement réglé dans les 24 heures avec le ministre des Affaires étrangères d'Autriche.

Dr KUBUSCHOK. — Vous êtes-vous entretenu avec les représentants d'autres Puissances au sujet de la politique que vous poursuiviez en Autriche ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui. A diverses reprises je me suis entretenu avec les représentants d'autres Puissances au sujet de cette politique. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours de l'été 1937, je m'en suis entretenu avec l'ambassadeur britannique Sir Nevile Henderson.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que cette lettre dont le témoin a fait mention a été présentée, ou une copie tout au moins? Il a parlé d'une lettre adressée à Hitler.

Dr KUBUSCHOK. — Non, nous n'avons ni cette lettre, ni une copie. Les dossiers du témoin ont été détruits à Berlin à la suite des attaques aériennes.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Monsieur le Président, je me permettrai d'ajouter que le ministre des Affaires étrangères d'Autriche a confirmé ici cet incident et exposé le cours qu'il a suivi. M. von Neurath, lui aussi, connaît très bien cet incident.

LE PRÉSIDENT. — Quel était le ministre des Affaires étrangères auquel vous faites allusion?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est le ministre des Affaires étrangères d'Autriche, Guido Schmidt, qui a été cité ici comme témoin; le témoin Guido Schmidt.

LE PRÉSIDENT. — Continuez.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ferai remarquer, au sujet de cette question de notre politique autrichienne, que je m'en suis entretenu très souvent avec les représentants d'autres Puissances. C'est ainsi, par exemple, qu'en juin 1938, je m'en suis entretenu avec Sir Nevile Henderson, l'ambassadeur britannique à Berlin. En octobre 1937, je me suis rendu à Paris incognito et j'y ai eu des entretiens avec beaucoup de dirigeants politiques, entre autres avec le président du Conseil, M. Daladier, et avec M. Léon Blum. Je leur ai donné l'assurance que nous ne rechercherions une solution du problème autrichien qu'en nous en tenant à l'évolution des faits, et que l'union tant souhaitée de ces deux États ne constituerait jamais une menace pour les intérêts français mais qu'au contraire, nous ne recherchions cette solution que dans un cadre européen, c'est-à-dire avec l'assentiment de la France. J'avais à cette époque l'impression que, tant en France qu'en Angleterre, on comprenait de plus en plus la nécessité d'une solution générale.

Dr KUBUSCHOK. — Pour prouver que l'accusé pouvait être convaincu que les autres Puissances étaient prêtes à signer un accord pacifique au vu d'une évolution pacifique en Autriche, je citerai le document n^o 64, page 169. C'est un rapport adressé par Papen à Hitler au sujet de l'entretien avec Sir Nevile Henderson, que j'ai déjà mentionné et qui eut lieu le 1^{er} juin 1937.

J'attire l'attention du Tribunal sur ce document et j'indique que Henderson a déclaré qu'il voyait d'un œil favorable une solution pacifique du problème autrichien et qu'il espérait également pouvoir exercer son influence dans ce sens à Paris. J'attire aussi votre attention sur le document n° 80, page 177. C'est une déclaration du ministre des Affaires étrangères de Belgique, Spaak, après l'Anschluss. Je cite la dernière phrase de ce document : « Je crois depuis longtemps que l'Anschluss correspond à la logique des choses, et si cet Anschluss s'était accompli normalement, cela ne m'aurait pas étonné ». (*Au témoin.*) M. Messersmith prétendait que la propagande nazie en Autriche avait été financée par des fonds allemands. Avez-vous jamais disposé de sommes d'argent dans ce but ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Le Parti n'a jamais reçu un centime, ni de moi, ni de l'ambassade allemande. Il est cependant parfaitement possible et même vraisemblable que des fonds provenant du Parti allemand aient été envoyés en Autriche. Mais étant donné, — et c'était bien connu — que je ne jouissais de la confiance du Parti dans aucun de ces deux pays, je n'en ai jamais été informé. Il y a toutefois une exception que je tiens à mentionner. Il s'agit des fonds avancés pour un fonds de secours dit : fonds « Langot ». J'en ai été informé.

Dr KUBUSCHOK. — Le Ministère Public vous a accusé d'avoir adopté une attitude antisémite à propos de votre rapport à Hitler du 12 mai, dans lequel vous proposiez un appui financier au Freiheitsbund, pour la poursuite de sa lutte contre le judaïsme. Qu'était-ce que ce Freiheitsbund ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'était un groupement, une union des anciens syndicats chrétiens et des associations d'ouvriers chrétiens, sous la direction du président de la Fédération des syndicats. En 1934, c'était Dollfuss. Il serait absolument ridicule d'accuser d'antisémitisme, au sens national-socialiste du mot, ce Freiheitsbund, qui était composé surtout d'éléments catholiques. L'objectif de la lutte qu'il menait était l'épuration de l'administration de Vienne des éléments juifs indésirables. Le problème de cette pénétration étrangère était très analogue à celui qui existait en Allemagne à cette époque, et au sujet duquel j'ai fourni hier des explications détaillées.

C'est ce qui se dégage également du rapport présenté hier par le Ministère Public. J'ai appris que les Tchèques désiraient établir des relations étroites avec le Freiheitsbund et que, dans ce but, ils voulaient lui donner un gros appui financier. Là-dessus, je proposai à Hitler d'exclure cette influence éventuelle de la politique tchèque sur le Freiheitsbund en le finançant nous-mêmes. Mais, naturellement, nous ne pouvions pas lui dire : « Nous allons vous donner de l'argent pour que vous n'alliez pas chez les Tchèques ». C'est pourquoi je proposai à Hitler de donner cet argent en vue de la lutte

du Freiheitsbund contre les éléments juifs. C'était donc un camouflage. Si j'avais désiré donner cet argent pour combattre les Juifs, alors je n'aurais pas écrit « en vue de », mais « pour la continuation de la lutte ».

Dr KUBUSCHOK. — J'attire l'attention du Tribunal sur le document n° 32 à la page 112 du livre de documents. C'est un extrait de l'annuaire autrichien pour l'année 1933 et l'année 1934 ; c'est une publication officielle. J'attire l'attention du Tribunal sur le début du deuxième alinéa où l'on déclare que : le Freiheitsbund est né des syndicats chrétiens et des associations d'ouvriers chrétiens.

De plus, j'attire l'attention du Tribunal sur la cinquième ligne avant la fin de cette citation, et je cite : « Au début de l'année 1934, le chancelier fédéral Dollfuss prit la direction du Freiheitsbund ».

De plus, je renvoie le Tribunal au document n° 72 qui se trouve à la page 166. C'est un rapport de Papen adressé à Hitler, dans lequel il cite une instruction du service secret de Prague. Ce qui est intéressant ici, c'est une indication montrant que le Freiheitsbund s'efforçait d'obtenir une entente avec la sociale-démocratie. Le document suivant, qui est le numéro 70, a déjà été présenté sous le numéro GB-243. J'attire l'attention du Tribunal sur le premier alinéa qui traite des efforts entrepris par les diplomates tchèques. Le document 70, à la page 164, est le document qui avait été mentionné par le Ministère Public et dont une partie avait été présentée sous le numéro GB-243. C'est le premier alinéa qui est important ; il traite de l'activité de la diplomatie tchèque à laquelle l'accusé vient de faire allusion. Par ailleurs, dans un document de Papen, le numéro 73, page 176, il est question également de l'activité de ce Freiheitsbund, et j'attire l'attention du Tribunal sur ce document.

Ce qui est intéressant également, c'est un rapport de Papen dans le document n° 69, à la page 163. Ce document montre les efforts entrepris par le Freiheitsbund afin d'obtenir une position dans la constellation politique de cette époque. (*Au témoin.*) Témoin, au cours de l'été 1937, Schuschnigg s'est efforcé d'attirer l'opposition nationale vers une collaboration. Qu'en savez-vous ? Quelle a été l'évolution ultérieure ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Au cours de l'été 1937, Schuschnigg s'est efforcé de remplir la promesse d'attirer l'opposition nationale vers une collaboration. La visite du ministre Glaise-Horstenau chez Hitler, en juin 1938, a eu lieu avec l'assentiment de Schuschnigg. Plus tard, il a créé ce que l'on a appelé le « Comité des Sept », avec le Dr Jury et Tafs. Le choix des personnes auquel il a été procédé s'est fait sans ma participation, mais en ce qui concerne ce « Comité des Sept », j'aimerais faire une constatation.

Évidemment, ces tentatives de pacification de la part du chancelier n'allaient pas assez loin aux yeux de l'opinion du Parti en

Autriche, où elles étaient trop hésitantes. La Police autrichienne a trouvé, en novembre 1937, dans les bureaux de ce « Comité des Sept », des papiers connus sous le nom de « documents Tafs », qui permettaient de conclure à des intentions nouvelles illégales et radicales. Il est vrai que le Gouvernement autrichien ne m'a pas informé de ces documents. Il n'y a pas eu de démarches officielles, mais j'ai appris que parmi ces papiers se trouvait également un plan d'assassinat dirigé contre moi. On a proposé de commettre un attentat contre ma personne et alors, en se servant de ce prétexte, d'entrer en Autriche. Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche, Schmidt, a confirmé ce fait, ici, avant-hier, et il me semble que ce plan élaboré contre moi prouve combien cette harmonie — dont le Ministère Public est convaincu — entre ma politique et celle des nationaux-socialistes autrichiens et allemands, était parfaite. Je me suis réjoui à ce moment-là de ce que le chancelier d'Autriche eût intégré également dans cette œuvre de pacification le Dr Seyss-Inquart que je connaissais, et j'estime que la loyauté exige que je procède ici à une rectification. Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche a fait un rapport au sujet d'une conversation qu'il avait eue avec moi en octobre 1943 à Ankara. A ce moment-là, je lui ai dit — et je l'ai répété ici au cours des interrogatoires préliminaires — que Seyss-Inquart avait été la plus grande déception de ma vie. J'ai supposé que c'était lui qui avait demandé l'entrée des troupes allemandes et qui était responsable de la nazification de l'Autriche après l'Anschluss. Ce jugement, je me vois obligé de le rectifier, en considération des données que nous avons acquises ici grâce aux documents.

Dr KUBUSCHOK. — A la fin de l'année 1936, votre premier collaborateur, le prince Erbach, conseiller d'ambassade, a été rappelé de Vienne. Son successeur a été le conseiller d'ambassade von Stein. Étant donné que celui-ci a pris vos fonctions après votre rappel le 4 février 1938, il est intéressant de savoir ici quelle a été son attitude envers le Parti et envers vous.

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai appris plus tard que le conseiller d'ambassade von Stein avait été nommé conseiller d'ambassade auprès de moi sur le désir exprès du Parti, parce qu'il devait contrôler ma politique dans le sens du Parti. M. von Stein était un national-socialiste convaincu. Mes rapports avec lui étaient très différents de ce qu'ils étaient avec son prédécesseur le prince Erbach. Mais je constate ici qu'à cette époque aussi j'ai continué à suivre ma ligne politique, et je n'ai laissé à M. von Stein que la direction des affaires techniques.

Dr KUBUSCHOK. — Le document Hossbach du 5 septembre 1937 a été mentionné à plusieurs reprises. Saviez-vous que cet entretien à Berchtesgaden, qui est à la base de ce document, avait eu lieu ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je n'ai naturellement jamais entendu parler de cette conversation sensationnelle et de ce document vraiment important entre les mains du Ministère Public. Je n'ai même pas entendu d'allusion à ce document ; c'est ici, dans cette salle, que j'en ai entendu parler pour la première fois. Mais si je peux dire quelque chose au sujet de ce document, c'est ceci : le rapport entre les événements du 11 mars et ce document me semble être très vague malgré tout, car de ce document il ressort que Hitler ne voulait réaliser l'Anschluss forcé et l'entrée en Autriche que lorsque la constellation européenne le permettrait, et il attendait cette constellation entre les années 1943 et 1945.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Kubuschok, c'est plutôt là une discussion. L'accusé dit qu'il n'a jamais vu ce document avant qu'il n'ait été communiqué au Tribunal, et il est en train de présenter des arguments sur les rapports qu'il a avec les événements du mois de mars, 1938. C'est là votre affaire et non pas celle de l'accusé.

Dr KUBUSCHOK. — Très bien. Alors je l'aborderai plus tard. (*Au témoin.*) Témoin, le 4 février 1938, on vous a soudainement appelé de votre poste de Vienne. Voulez-vous, je vous prie, donner des précisions à ce sujet au Tribunal ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — A la fin du mois de janvier 1938, je m'étais rendu à Berlin chez Hitler. Je m'étais entretenu avec lui au sujet de la conversation que j'avais eue à Garmisch avec Seyss-Inquart et je n'avais aucun indice de quelque nature qu'il fût de l'intention qu'aurait pu avoir Hitler de me renvoyer. Cette nouvelle m'a été transmise seulement le 4 février par un appel téléphonique du Dr Lammers. Ce renvoi subit et qui me paraissait sans fondement coïncida avec le renvoi de Fritsch et de Blomberg et d'autres diplomates.

Ce renvoi, évidemment, me conduisait à une conclusion. Je voyais clairement que cela signifiait vraisemblablement un changement de politique. J'en ai parlé le lendemain avec le ministre des Affaires étrangères d'Autriche, et je lui ai fait part de mes soucis. Puis, dans une note adressée au Gouvernement autrichien, j'ai pris congé. Le lendemain, je me suis rendu chez Hitler . . . Je vous demande pardon, il faut que j'ajoute encore ceci : cette évolution caractérisée par mon rappel me semblait être si grave que je me suis décidé, le 4 au soir, à faire envoyer en Suisse tous mes rapports politiques des quatre dernières années. Je voulais être en mesure de prouver au monde que, pendant ces quatre années, j'avais poursuivi en Autriche une politique pacifique et d'évolution. Je voulais pouvoir le montrer au monde, le cas échéant, c'est-à-dire dans le cas où Hitler procéderait à une agression. Une telle décision n'est certes pas facile à prendre lorsqu'il s'agit d'un haut fonctionnaire, car j'avais à subir toutes les conséquences que pouvait entraîner ce geste interdit.

Le lendemain, je me suis rendu chez Hitler. J'éprouvais le besoin de lui dire que, s'il ne voulait plus de moi, il devait tout au moins envoyer en Autriche un personnage raisonnable et modéré. Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui, il n'a rien dit des raisons pour lesquelles il me congédiait. J'ai supposé qu'il s'agissait là d'un désir exprimé par M. von Ribbentrop qui, ce 4 février, était devenu ministre des Affaires étrangères. Mais Hitler me dit que ce n'était pas le cas. Dans notre discussion sur la situation autrichienne, j'ai dit à Hitler entre autres choses que je regrettais vivement qu'il m'eût rappelé parce que, particulièrement au cours des dernières semaines, le chancelier Schuschnigg s'était déclaré prêt à liquider tous les différends possibles entre les deux États, par des pour-parlers entre Hitler et lui.

Lorsque Hitler entendit cela, il me dit : « Si tel est le cas, alors je vous prie instamment de retourner à Vienne et de convenir de cet entretien avec M. Schuschnigg ». Je lui répondis : « C'est là vraiment une tâche étrange. Hier vous m'avez rappelé et aujourd'hui je dois repartir ; mais si je peux faire quelque chose dans l'intérêt des affaires d'Autriche, si je peux conclure une telle entrevue, je le ferai volontiers ».

Dr KUBUSCHOK. — Comment avez-vous préparé cette entrevue ?

ACCUSÉ VON PAPAN. — Je suis allé chez M. Schuschnigg dès mon retour et, avec lui aussi, je me suis entretenu de la modification de la situation provoquée par mon rappel et par la nomination d'un nouveau ministre des Affaires étrangères du Reich. J'ai dit à M. Schuschnigg : « Il me semble que, dans cette situation, une conversation entre les deux chefs d'État sur les divergences nées de l'interprétation de l'accord de juillet, ne peut être que très utile ». Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche a confirmé ici que nous avions parlé, dès novembre 1937, d'une telle entrevue. La proposition tendait à obtenir une entrevue à Berchtesgaden, au cours de laquelle on parlerait de toutes les divergences. On n'avait pas établi un programme défini et il était convenu que ces entretiens devaient se baser sur l'accord de juillet, c'est-à-dire que la base de ces conversations devait être le maintien de la souveraineté de l'Autriche.

En ce qui concerne les questions matérielles, on en discuta une seule, la suivante : l'intégration d'un ministre dans le Cabinet autrichien, ministre qui serait l'homme de confiance des deux États, et dont la tâche serait de maintenir la paix entre les partis nationaux-socialistes des deux pays, c'est-à-dire de rendre impossible désormais une immixtion du parti allemand dans les affaires autrichiennes.

Plus tard, au cours de cet entretien de Berchtesgaden, on a demandé que le ministère de la Sécurité soit remis à M. Seyss-Inquart. Cette exigence n'a pas été portée à ma connaissance. Je ne l'ai pas

discutée non plus avec M. Schuschnigg. Tout ce dont on a parlé, c'est qu'un homme compétent — peut-être Seyss-Inquart — devait être chargé du ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, nous savons par les déclarations des témoins, qu'à côté de ces négociations officielles que je menais, le parti autrichien apportait à Hitler ses propositions qui m'étaient inconnues.

Dr KUBUSCHOK. — Voulez-vous, je vous prie, nous donner des explications sur la façon dont se sont déroulés ces entretiens à Berchtesgaden ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Ces entretiens ont été décrits ici à diverses reprises. J'ai accompagné personnellement M. Schuschnigg et M. Schmidt à Berchtesgaden, et il est parfaitement possible que, lorsque je les ai reçus à la frontière autrichienne ou à la frontière allemande, je leur aie dit qu'ils verraient là-haut, en plus de Hitler, un ou peut-être deux ou plusieurs généraux, car j'avais probablement téléphoné à Berchtesgaden le matin et j'avais appris que ces généraux étaient présents.

Ces entretiens se sont déroulés d'une manière tout à fait différente de celle à laquelle on est habitué lors de conversations diplomatiques. Mais toutefois ce ne fut pas aussi dramatique qu'on l'a décrit ici de divers côtés. Selon moi, ces généraux appelés par Hitler la veille, sans que j'en aie été informé, ont agi et ne devaient agir que par leur seule présence. A ma connaissance et dans la mesure où j'ai pris part moi-même à ces conversations, ils n'ont pas été appelés à participer à des conversations politiques. Le ton avec lequel Hitler négocia, les reproches qu'il adressa à M. Schuschnigg, ont dû m'être très antipathiques. C'est pourquoi je suis intervenu à plusieurs reprises en médiateur. Je me souviens très bien d'un incident alors que Hitler et Schuschnigg négociaient seuls, à un moment où la conversation devint extraordinairement bruyante. C'est alors que je me rendis dans la salle de conférences pour constater que Hitler reprochait à Schuschnigg de ne pas être un bon Allemand et de manquer de tout sentiment national, de telle sorte que je suis intervenu et que j'ai dit à M. Hitler: « Votre jugement sur M. Schuschnigg est entièrement erroné. La pensée de M. Schuschnigg est aussi allemande que la vôtre ou la mienne. Mais il ne désire pas une fusion entre nos deux pays sous une doctrine d'État telle que celle que vous représentez actuellement ». Au cours de ces entretiens, on a présenté à M. Schuschnigg et à M. Schmidt un programme qui, comme je l'ai déjà dit, m'était inconnu. Divers points de ce programme ont été retirés à la suite de la discussion, tels par exemple, le noyautage de l'Armée autrichienne avec le général von Glaise et toutes les exigences économiques, et c'est pourquoi, le soir, alors que la conférence touchait à sa fin, j'ai dit à M. Schuschnigg qu'il devait accepter le reste pour ne pas troubler notre évolution

pacifique ultérieure. D'ailleurs, M. Schuschnigg n'a signé cette acceptation que sous la réserve formelle d'une confirmation du Gouvernement autrichien et du président fédéral d'Autriche. La possibilité d'une rectification ultérieure de la part de l'Autriche était donc réservée.

Dr KUBUSCHOK. — Les explications que vous donnez n'ont pas été très claires sur un point. Êtes-vous arrivé en même temps que Schmidt et Schuschnigg à Berchtesgaden? Étiez-vous déjà allé à Berchtesgaden, ou bien aviez-vous passé la nuit ailleurs?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai fait le trajet de Vienne à Salzbourg avec M. Schuschnigg. C'est là que j'ai passé la nuit avec lui et, le lendemain matin, nous sommes partis pour Berchtesgaden. Je ne me suis donc pas rendu à Berchtesgaden auparavant. Mais M. Schuschnigg a prétendu que le matin du jour de notre visite, je lui aurais dit qu'il y avait des généraux là-haut. Je ne m'en souviens plus mais c'est possible, car il se peut que j'aie téléphoné le matin de Salzbourg et l'aie ainsi appris.

Dr KUBUSCHOK. — Un point encore pour compléter. Schuschnigg dit que vous l'avez reçu à la frontière. Voulez-vous donner un éclaircissement encore sur ce point?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui; M. Schuschnigg et moi avions passé la nuit à Salzbourg, comme je viens de le dire. Le lendemain matin, je l'ai précédé et me suis rendu à la frontière. Je l'ai attendu à la frontière allemande.

Dr KUBUSCHOK. — Est-ce que les accords de Berchtesgaden représentaient un changement essentiel d'attitude en ce qui concerne l'accord du 11 juillet 1936?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Le résultat des accords de Berchtesgaden constituait une extension de l'accord du mois de juillet, mais la base de l'accord du mois de juillet — c'est-à-dire le maintien de la souveraineté de l'Autriche — n'était pas abandonnée. Ce point est confirmé dans les deux communiqués des deux Gouvernements, publiés à l'occasion de l'acceptation de cet accord.

Dr KUBUSCHOK. — J'attire l'attention du Tribunal sur le document n° 78, à la page 174, qui est le communiqué officiel, et également sur le document 79, à la page 175, qui est le discours de Hitler au Reichstag du 20 février sur cette question. (*Au témoin.*) Le 26 février, vous avez fait votre visite d'adieu officielle à Schuschnigg. Le Ministère Public a présenté à ce sujet une note de dossier. Voulez-vous, je vous prie, vous expliquer au sujet de cette visite d'adieu?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Cette note contient apparemment ce que j'ai communiqué à M. von Ribbentrop par téléphone sur cette

visite. Dans cette note, j'attirais l'attention du ministère des Affaires étrangères sur le fait que...

LE PRÉSIDENT. — Quelle est la date de ce document ?

Dr KUBUSCHOK. — Il s'agit de la note du 26 février présentée par le Ministère Public.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Livre de documents 11a, page 1.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Dans cette note, je parle de la pression exercée sur Schuschnigg et sous l'empire de laquelle il a agi ; le fait que je communique cela au ministère des Affaires étrangères devrait montrer que je suis opposé moi-même à cette pression car sinon, comment aurais-je fait un rapport à ce sujet ? Le 26 février, mon activité intérimaire était définitivement terminée.

Dr KUBUSCHOK. — Le 9 mars 1938, Schuschnigg a annoncé le plébiscite. Expliquez-vous à ce sujet, je vous prie.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Le plébiscite annoncé par M. Schuschnigg était naturellement une surprise totale. A mon avis, il était en contradiction avec l'esprit des choses sur lesquelles on s'était mis d'accord à Berchtesgaden, et en contradiction avec la tendance à un apaisement pacifique. D'ailleurs, ce plébiscite violait également la constitution autrichienne. Il ne s'agissait pas là d'une décision du Gouvernement autrichien. Il s'agissait d'une mesure spontanée du chancelier d'Autriche et, à mon avis, il était parfaitement clair que les éléments qui, en Autriche, étaient favorables à une fusion des deux États étaient très mécontents de ce plébiscite.

Dr KUBUSCHOK. — Le témoin Rainer a, dans ses déclarations, et dans son discours qui a été mentionné ici, déclaré qu'il se serait rendu chez vous le soir du 9 mars. S'agit-il là d'un entretien qui avait été prévu, d'une conférence proprement dite, ou s'agit-il d'un échange d'avis ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — En aucune manière. Je m'étais absenté de Vienne entre le 26 février au soir et le 9 mars, si mes souvenirs sont exacts. C'est à ce moment que je suis rentré à Vienne et il est parfaitement possible que ces messieurs soient venus à l'ambassade et m'aient parlé. Il n'y avait absolument rien de prévu de ma part.

Dr KUBUSCHOK. — Étiez-vous à Berlin le 11 mars ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Le 10 mars au soir, j'ai reçu à l'ambassade un appel téléphonique de la Chancellerie du Reich. C'était l'ordre de Hitler de me rendre immédiatement dans la nuit à Berlin. Le lendemain matin, je me suis rendu à Berlin en avion et c'est entre 9 heures et 10 heures du matin que je suis arrivé à la Chancellerie du Reich. Je ne savais pas pourquoi Hitler m'avait demandé de venir. Je supposais que dans l'évolution de cette crise il désirait

peut-être avoir mon avis. Peut-être estimait-il aussi que ma présence à Vienne pouvait gêner ses plans. En tout cas, pendant cette journée décisive du 11 mars, j'étais à Berlin et à la Chancellerie du Reich. J'y ai rencontré Hitler; il était entouré de nombreux ministres: Göring, Goebbels, Neurath. Il y avait des secrétaires d'État et aussi des officiers. Il m'a salué dans les termes suivants: «La situation avec l'Autriche est devenue intolérable. M. Schuschnigg trahit l'idéal allemand; nous ne pouvons pas admettre ce plébiscite forcé». Et comme je voyais qu'il était violemment ému, je lui rappelai encore une fois la promesse qu'il m'avait faite à Bayreuth et l'avertis de ne pas prendre de décision précipitée. Mais, ce matin-là, il me déclara: «Ou on rapporte ce plébiscite, ou le Gouvernement doit démissionner». Nous savons aujourd'hui qu'il a envoyé par courrier spécial au Dr Seyss-Inquart une lettre qui contenait cette exigence sous forme d'ultimatum adressé au Gouvernement autrichien. A ce moment-là, il ne m'a pas informé de cette intervention active de sa part. Le reste de la journée s'est déroulé ensuite de façon telle qu'avec la plupart des personnes présentes je me tenais dans la grande salle de la Chancellerie, tandis que Göring téléphonait dans le bureau privé de Hitler. En attendant dans la grande salle, nous n'avons appris que par fragments ce qui avait été dit. Mais maintenant, nous le savons par les documents.

Je ne mentionnerai qu'un incident. Vers 5 heures de l'après-midi, on reçut de Vienne l'information que le Gouvernement Schuschnigg était prêt à démissionner. Là-dessus, j'insistai auprès de Hitler en lui demandant de rapporter tous les ordres sur le plan militaire. C'est ce qu'il fit. Entre 5 heures et 6 heures de l'après-midi, l'ordre adressé aux forces militaires qui avaient été mises en place était rapporté. A ce moment-là, j'ai adressé mes félicitations aux généraux Keitel et Brauchitsch qui étaient présents, parce que j'étais heureux que cela nous fût épargné. Mais une heure plus tard, la situation était déjà totalement différente. On reçut un coup de téléphone de Vienne disant que le président refusait d'appeler un Gouvernement Seyss-Inquart; c'est alors que Hitler adressa à nouveau ses ordres à la troupe. Tard le soir, on dit que le Gouvernement autrichien avait demandé l'entrée des troupes allemandes parce que, sans cela, il était incapable de dominer la situation. Je vois encore M. von Neurath, debout à côté de moi, me dire: «C'est une information de Vienne si importante qu'il faut absolument que nous l'ayons par écrit». Nous sommes donc sous l'impression que c'est de Vienne que nous parvient cet appel au secours. Le reste des événements de la soirée est connu, et tout ce que je puis dire c'est que, personnellement, j'étais profondément bouleversé par cette solution, car il était parfaitement clair que si l'on entrait avec l'Armée, cela pouvait mener à des incidents et à une effusion de sang. Une nouvelle effusion de sang entre nos deux peuples non

seulement compromettrait à nouveau et très gravement la question allemande, mais encore ferait en Europe la plus mauvaise impression en ce qui concerne la direction de la politique allemande.

Dr KUBUSCHOK. — J'attire l'attention du Tribunal sur le document 97, à la page 241 du troisième volume de mon livre de documents. Je vous demande pardon, Monsieur le Président, ce document ne s'y trouve pas encore, mais je vais le présenter. C'est le document n° 97 de la page 241. C'est une déclaration sous la foi du serment de Tass qui est un ami du témoin Papen qui s'est entretenu avec lui le soir du 11 mars. Je cite, vers le milieu de ce document :

«Le 11 mars 1938, dès l'entrée des troupes allemandes en Autriche, M. von Papen a fait son apparition tard le soir au club « Union » où il m'a déclaré, très ému et désespéré : « J'arrive de la Chancellerie du Reich ; j'ai essayé de convaincre Hitler de ne pas entrer en Autriche, je lui ai vivement déconseillé de le faire. « Mais il a fait cette folie et il vient de donner l'ordre de marche « aux troupes ». »

(*Au témoin.*) Témoin, saviez-vous quelque chose du plan militaire appelé « Cas Otto » ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est au cours des débats, ici, que j'ai entendu parler pour la première fois de ce « Cas Otto ». Le « Cas Otto » était, comme on le sait, la préparation théorique d'une action allemande au cas où, à la suite de la restauration de la monarchie des Habsbourg, les Tchèques et les Hongrois entreraient à Vienne.

LE PRÉSIDENT. — C'est exactement ce que disait l'accusé lorsque je vous ai interrompu. Il a dit qu'il ne connaissait pas le document, et maintenant il est en train de l'expliquer. Il ne s'agit pas de discuter mais d'apporter des preuves.

Dr KUBUSCHOK. — Oui, c'est vrai, Monsieur le Président. (*Au témoin.*) Passons à la question suivante. Témoin, vous avez fait allusion tout à l'heure au fait que vous aviez décidé de faire envoyer en Suisse les documents qui constituaient une preuve de votre activité à Vienne. Est-ce que cela a été réalisé ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, cela a été réalisé. Mon secrétaire, M. von Ketteler, a emporté ces dossiers en Suisse au début du mois de mars 1938.

Dr KUBUSCHOK. — Voulez-vous nous donner brièvement des détails sur les circonstances au cours desquelles votre collaborateur von Ketteler a été assassiné, après l'entrée des troupes allemandes en Autriche ? En particulier, qu'avez-vous entrepris pour éclaircir ce cas ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Au moment de l'entrée à Vienne, mon secrétaire et ami, M. von Ketteler, a subitement disparu. J'ai alerté

aussitôt la Police de Vienne, M. Himmler, M. Heydrich et le Dr Kaltenbrunner. On m'a promis de faire des recherches, mais elles sont restées longtemps sans résultat. J'avais supposé tout d'abord que M. von Ketteler avait pris la fuite parce que ses rapports avec le Parti autrichien étaient très mauvais. Mais quelques semaines plus tard, il s'est avéré que le cadavre de M. von Ketteler venait d'être retrouvé dans le Danube, en aval de Vienne. J'ai porté plainte contre inconnu au Parquet, pour meurtre, et j'ai essayé d'obtenir une autopsie du cadavre. Cette autopsie a eu lieu et a montré qu'il n'y avait aucun indice d'assassinat ou de mort violente. Mais malgré cela, j'ai vu très clairement qu'il s'agissait là d'un acte de vengeance de la Gestapo contre moi, contre ma politique et contre mes amis. Je me suis alors adressé à Göring dont dépendait la Gestapo, et lui ai demandé de m'accorder son aide. M. Göring a fait venir les dossiers de la Gestapo et m'a dit qu'il y avait des preuves établissant que M. von Ketteler avait préparé un projet d'attentat contre Hitler. J'ai déclaré que c'était absolument impossible mais M. Göring constata alors par la Gestapo que j'avais fait transférer mes dossiers en Suisse, et que M. von Ketteler m'avait aidé dans cette opération. M. Göring me promit de négocier avec Hitler et de demander que les agents de la Gestapo qui avaient participé à cette affaire fussent punis. Je crois qu'il l'a fait, mais cette intervention n'a pas eu de succès.

Dr KUBUSCHOK. — Après votre départ de Vienne, vous êtes rentré dans la vie privée. Vous a-t-on à nouveau offert des postes à l'étranger ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je me suis donc retiré, étant donné que mes expériences du 30 juin et en Autriche n'étaient pas telles qu'elles m'eussent incité à aspirer à un autre poste. Je pus seulement constater que dans la suite M. von Ribbentrop m'a demandé à deux reprises d'aller à Ankara comme ambassadeur et que j'ai refusé deux fois.

Dr KUBUSCHOK. — La dernière question en ce qui concerne l'Autriche : après l'entrée à Vienne, Hitler vous a attribué l'insigne en or du Parti. Voulez-vous, je vous prie, vous expliquer à ce sujet.

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est exact. Hitler avait l'habitude, comme nous le savons, de camoufler vis-à-vis du monde extérieur les congés soudains par de tels actes, c'est-à-dire par des décorations ou par des lettres cordiales. Comme je l'ai dit, j'avais subitement été congédié le 4 février et Hitler avait résolu le problème autrichien sans moi. A ce moment-là, peut-être aurai-je dû refuser d'accepter cet insigne en or du Parti car je n'occupais plus de fonction officielle et je n'avais pas de raison véritable de l'accepter. Mais la situation dans laquelle je me trouvais à ce moment-là était difficile ; je ne voulais pas l'aggraver encore. Mon collaborateur

Ketteler avait disparu et je devais m'attendre à être mêlé à la procédure parce que j'avais fait transporter mes dossiers en Suisse. J'ai donc accepté cet insigne, mais je conteste que cela puisse établir mon appartenance au Parti. Je crois d'ailleurs que personne parmi ceux qui me connaissent, même parmi ces messieurs qui sont assis ici sur le banc des accusés, personne ne pourra prétendre que j'aie jamais de ma vie été national-socialiste.

Dr KUBUSCHOK. — Je pourrais passer maintenant à une période de temps relativement courte, le temps passé en Turquie. Dois-je commencer ?

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi est-il nécessaire d'entrer dans le détail de ce qui a suivi l'Anschluss en 1938, étant donné ce qui a été déclaré ici par le Ministère Public ? Croyez-vous que cela jette une lumière quelconque sur le passé ?

Dr KUBUSCHOK. — Monsieur le Président, j'en ai terminé en ce qui concerne l'Autriche. J'ai encore à présenter un chapitre très bref qui concerne la période de l'activité de l'accusé qu'il a employée en sa qualité d'ambassadeur à Ankara. Je demande seulement s'il convient de commencer maintenant, ou si Monsieur le Président ne désire pas suspendre l'audience pour un moment. J'en aurai complètement terminé dans une heure environ.

LE PRÉSIDENT. — Oui, nous allons bientôt suspendre, mais voici ce que je vous ai demandé : pourquoi est-il nécessaire d'entrer dans les détails de l'activité de l'accusé à Ankara, étant donné ce qui a été déclaré ici par le Ministère Public ? Si je comprends bien, le Ministère Public n'élève pas contre l'accusé de charge se rapportant à son activité à Ankara ; à moins que l'histoire de cette époque puisse jeter une lumière sur le passé, c'est-à-dire sur l'époque qui précède le mois de mars 1938, cela n'est en rien pertinent.

Dr KUBUSCHOK. — En ce qui concerne son activité en Turquie, je me limite à quelques points et cela très exactement en vue de jeter de la lumière sur l'activité antérieure de von Papen. Les preuves que je fournirai se limiteront à ceci : l'accusé von Papen, dans cette activité à Ankara, a montré très clairement qu'il était un adversaire très net de la guerre dans toutes ses phases, et que dans toutes les phases de cette guerre il s'est efforcé simplement d'arriver à la paix. Son activité en Turquie doit fournir la preuve du fait que l'accusé n'aurait jamais pu, de quelque manière que ce fût, participer à une politique d'agression. Il convient, me semble-t-il, d'arriver à l'image complète d'un homme accusé d'avoir participé à une conspiration. S'il a occupé un poste immédiatement avant le début de la guerre et pendant la guerre, il est indispensable que nous examinions si son attitude à cette époque ne fournit pas la preuve contraire des projets qu'il aurait précédemment approuvés

et dont la réalisation — on ne peut pas le contester — commença lorsqu'il venait d'occuper son poste. Les questions seront très brèves et...

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue.

(L'audience est suspendue.)

Dr KUBUSCHOK. — Quelles sont les circonstances qui ont déterminé, le 9 avril 1939, votre envoi à Ankara comme ambassadeur. Pourquoi avez-vous accepté ce poste ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai accepté ce poste après l'avoir refusé deux fois, et pour des circonstances exceptionnelles. Le jour de l'occupation de l'Albanie par les troupes italiennes, M. de Ribbentrop m'a appelé au téléphone et m'a prié de venir d'urgence à Berlin. Il m'a exposé que le poste à Ankara, qui était inoccupé depuis six mois, devait être immédiatement occupé en raison des complications qui pouvaient être provoquées dans le Sud-Est par l'occupation de l'Albanie. Avant d'accepter ce poste, j'ai réfléchi longtemps pour savoir si, une fois de plus, je pouvais faire quelque chose pour le Gouvernement hitlérien, et surtout s'il me fallait le faire. Nous savions que depuis le 15 mars, le jour de l'entrée à Prague, nous étions sur un volcan. Cette question européenne pouvait amener deux possibilités de conflit. L'une pour la question polonaise, et je n'y pouvais rien. L'autre était la question du Sud-Est européen, qui était devenue aiguë à la suite de l'occupation de l'Albanie. Je sentais que je pouvais là faire quelque chose d'utile et faire en sorte que la paix européenne soit maintenue. C'est pourquoi j'ai accepté, à ce moment-là, de me rendre à Ankara.

Dr KUBUSCHOK. — Autant que je sache, vous êtes parti d'abord pour Ankara ; vous avez éclairci la situation et vous avez fait connaître votre point de vue dans un rapport écrit et oral. Que pouvez-vous nous dire là-dessus ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — A Ankara, je reçus immédiatement des informations sur la situation générale, parce que je connaissais là-bas toutes les personnalités dirigeantes...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Kubuschok, je ne pense pas que vous vous proposiez d'interroger l'accusé sur toutes les complications de la politique, n'est-ce pas ?

Dr KUBUSCHOK. — Non, ce n'est pas mon intention, Monsieur le Président. Je parle d'un rapport que l'accusé a adressé à Berlin, non seulement à Hitler, mais à d'autres services. Le contenu de ce rapport prouve qu'il a pris une position réelle en faveur du maintien de la paix. C'est pourquoi je tiens à ce que le témoin s'explique.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que vous avez ce rapport ?

Dr KUBUSCHOK. — Non, ce rapport fait partie des archives du ministère des Affaires étrangères que je n'ai pas pu atteindre.

LE PRÉSIDENT. — Oui. Vous pouvez alors vous occuper de cette question, mais faites-le brièvement.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je m'expliquerai très brièvement, Monsieur le Président. Je suis revenu de Turquie, j'ai dit à Hitler dans un rapport ce qu'il fallait faire pour maintenir la paix en Europe. Ce mémoire, je l'ai fait parvenir également à Keitel et à Brauchitsch. J'y ai exprimé qu'il était nécessaire, pour que le Sud-Est européen puisse être contrôlé, que l'Italie fasse immédiatement des promesses réelles, c'est-à-dire qu'elle consente à retirer ses forces militaires d'Albanie, et qu'elle consente à un règlement de ses relations avec la Turquie pour que tout doute soit enlevé quant à la sincérité des intentions de l'Italie vis-à-vis de la Turquie. Nous en sommes arrivés à une controverse assez violente entre le comte Ciano et moi. Le comte Ciano, ce jour-là, se trouvait à Berlin pour signer l'accord italo-allemand. Lorsque je lui fis mes propositions, il fut indigné de mes idées et se plaignit à M. Ribbentrop à mon sujet. Il en résulta une controverse extrêmement violente avec M. von Ribbentrop, qui me dit que c'était lui qui menait la politique extérieure de l'Allemagne et non moi, et qu'il ne m'appartenait pas de faire des propositions pour amener un apaisement. J'ai alors offert ma démission à M. von Ribbentrop et lui ai dit qu'il était inutile que, dans de telles conditions, je sois envoyé à Ankara. Mais M. von Ribbentrop a changé d'avis, et je suis reparti.

Dr KUBUSCHOK. — Avez-vous, dans ce rapport, parlé en général et mis en garde contre une guerre? Quels furent les motifs sur lesquels vous vous êtes basé pour faire valoir cet avertissement?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Le mémoire que j'ai également fait parvenir au général Keitel et au général Brauchitsch, contenait aussi une description de la situation militaire. J'y exprimais l'idée que le germe d'une guerre pour le Corridor polonais arriverait forcément à se développer en une guerre mondiale. S'il arrivait une pareille guerre mondiale, la situation de l'Allemagne serait sans espoir, car il n'existait aucun doute sur le fait que l'Angleterre tiendrait ses promesses faites à la Pologne, et que l'Angleterre et la France marcheraient aux côtés de la Pologne.

Dr KUBUSCHOK. — Quelles furent vos réactions lorsque vous avez appris la nouvelle de la déclaration de guerre, le 1^{er} septembre 1939?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Lorsque j'appris la nouvelle de la déclaration de guerre contre la Pologne, j'étais à Ankara. Je fus effrayé. Bien entendu, j'avais toujours espéré que Hitler aurait évité de faire ce pas qui nous conduisait au plus grand malheur.

Dr KUBUSCHOK. — Je fais allusion au document 14, qui est un affidavit, à la page 62 du livre de documents. C'est une déclaration sous serment de la personne qui fut, de longues années durant, la secrétaire particulière du témoin von Papen. Je cite un court passage de la page 64, l'avant-dernier paragraphe :

« C'est en compagnie de l'ambassadeur et de tous ses collaborateurs que j'ai appris la déclaration de guerre. Je me suis promenée ensuite avec l'ambassadeur dans le parc de l'ambassade. L'ambassadeur était extrêmement énervé et touché. Je ne l'avais jamais vu ainsi, même pas pendant les plus sombres jours après le 30 juin 1934, de même qu'après l'assassinat de son ami Ketteler.

« C'est pourquoi je me rappelle exactement chaque mot que l'ambassadeur m'a dit à cette époque : « Rappelez-vous mes paroles : « provoquer cette guerre est le plus grand crime et la plus grande folie que Hitler et ses gens ont pu commettre. L'Allemagne ne « pourra pas gagner cette guerre ; nous resterons tous sous les « ruines. »

(*Au témoin.*) Quelles étaient alors, témoin, vos intentions pour l'avenir ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Que pouvais-je faire ? Je pouvais, ou bien élever une protestation — il m'aurait alors fallu envisager la solution d'être fusillé comme traître à l'Allemagne — ou rester à l'étranger. Je pouvais émigrer : je ne l'aurais jamais fait, car j'ai toujours trouvé qu'on pouvait mieux travailler dans son pays qu'au loin. Je pouvais donner ma démission : je rentrais alors en Allemagne pour être mobilisé. La meilleure solution me sembla celle de rester où j'étais, où je pouvais au mieux être utile à ma patrie.

Dr KUBUSCHOK. — J'en arrive à vos différents efforts en faveur de la paix. Décrivez-nous, s'il vous plaît, vos négociations avec le ministre hollandais, le Dr Visser.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Immédiatement après la campagne de Pologne, j'ai mené des négociations avec le ministre hollandais qui était alors à Ankara, le Dr Visser. Il s'était déclaré prêt à s'entretenir avec son ministre des Affaires étrangères à Londres. Du côté allemand, il fallait obtenir la restauration de la Pologne et un règlement de la question du Corridor. J'exposai cette possibilité de paix à M. von Ribbentrop, mais il me sembla qu'on n'en tint pas compte à Berlin. C'est pour cette raison que je me rendis personnellement à Berlin en novembre 1939. M. von Ribbentrop me dit : « Le Führer ne veut pas entendre parler de négociations de paix et je vous prie de ne faire aucune démarche dans ce sens ». Malgré cela, je suis allé voir Hitler. Je lui ai exposé la proposition du ministre hollandais, le Dr Visser, et son désir de se rendre personnellement à Berlin. Malheureusement, Hitler a repoussé tous mes arguments.

Dr KUBUSCHOK. — Je ferai remarquer que j'ai fait parvenir, avec l'autorisation du Tribunal, un questionnaire au ministre Visser. Ce questionnaire n'est pas encore revenu. (*Au témoin.*) Avez-vous, en 1939, fait d'autres propositions en vue de mettre fin à la guerre? Je pense ici à un rapport sur le rétablissement de la légalité en Allemagne.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui. En décembre 1939, j'ai adressé un rapport détaillé à M. von Ribbentrop pour qu'il le remette à Hitler. Dans ce rapport, j'exposais que les conditions préliminaires de paix dépendaient d'une modification complète des méthodes de gouvernement en Allemagne, c'est-à-dire du rétablissement des conditions constitutionnelles en Allemagne. J'ai dit à Hitler à ce moment-là : « Si vous faites cela, vous aurez beaucoup plus de crédit à l'étranger. Il sera peut-être possible de préparer des bases pour des négociations de paix ».

Dr KUBUSCHOK. — Quelles instructions avez-vous reçues de Berlin sur vos efforts en vue de la paix, et qu'avez-vous fait malgré cela?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Les chefs de missions ont reçu à plusieurs reprises du ministère des Affaires étrangères l'ordre exprès de n'envisager la paix en aucun cas. De telles tentatives, du point de vue du ministère des Affaires étrangères, étaient considérées comme un signe de faiblesse. Je ne m'en suis pas tenu à cette interdiction, puisque j'ai décidé, pour ma part, de faire tout mon possible pour abrégier la guerre. C'est pourquoi, au printemps 1941, avant la crise des Balkans, je me suis adressé à Sa Majesté le roi de Suède, en le priant de vouloir bien servir d'intermédiaire dans la conclusion d'une paix éventuelle. J'en ai aussi parlé au président de la République turque, le président Ismet İnönü, en le priant de considérer les possibilités d'une médiation. Ce dernier y consentit alors que le roi de Suède refusa, en disant que la situation ne lui paraissait pas favorable. Le président de Turquie me demanda simplement de lui adresser une demande officielle. Naturellement, la chose n'a pas eu lieu.

Dr KUBUSCHOK. — Que pensiez-vous des événements du 10 mai 1940, je veux dire de l'entrée des troupes allemandes en Belgique et en Hollande, et qu'avez-vous déclaré à ce sujet?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Le 10 mai 1940 je me demandais — et c'était la même impression que celle qui m'avait dominé pendant la première guerre mondiale — comment et pourquoi l'Allemagne violait la neutralité de la Belgique. Il me semblait incompréhensible que cette erreur psychologique fût commise une seconde fois. J'ai exprimé mes idées dans une lettre que j'adressais le 10 mai au ministre hollandais, le Dr Visser.

Dr KUBUSCHOK. — Qu'avez-vous fait pour éviter que la guerre s'étende dans les Balkans ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Lorsque la crise surgit en Yougoslavie et que nos troupes entrèrent en Bulgarie, je demandai à Hitler d'adresser une lettre personnelle au président de l'État turc. Dans cette lettre, il déclarait qu'en aucun cas il n'avait l'intention de s'attaquer à la Turquie et qu'en conséquence, il avait donné l'ordre aux troupes allemandes de se tenir à 40 kilomètres de la frontière turque.

Dr KUBUSCHOK. — En juin 1941, vous avez conclu un pacte d'amitié avec la Turquie. Pouvez-vous nous en expliquer brièvement les motifs ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Les motifs en étaient très simples : limiter la guerre. La Turquie devait savoir que malgré notre alliance avec l'Italie, malgré la guerre dans les Balkans et en Grèce, elle ne serait jamais menacée. Il fallait aussi qu'elle sût que nous ne tenterions pas de la traverser pour atteindre le canal de Suez. Les négociations étaient très longues et très difficiles, car von Ribbentrop désirait qu'on ne fit aucune allusion, dans ce traité, aux obligations de la Turquie résultant de ses engagements envers les Alliés. J'ai fait remarquer à M. von Ribbentrop et lui ai télégraphié que les Turcs étaient des gens qui s'en tenaient à leurs traités.

Dr KUBUSCHOK. — Saviez-vous quelque chose des intentions de Hitler contre la Russie ? Qu'en pensiez-vous ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Le début de la guerre contre la Russie fut naturellement une grande surprise pour nous. Nous avons entendu parler de rassemblements de troupes des deux côtés, mais je supposais — et surtout j'espérais — que Hitler tiendrait les promesses de son pacte envers la Russie et que nous n'entreprendrions pas cette guerre. Dès le début, tant au point de vue allemand qu'au point de vue européen, j'ai considéré cette guerre comme un crime.

Dr KUBUSCHOK. — Lorsqu'en automne 1943 vous êtes rentré d'une visite en Allemagne, avez-vous continué vos efforts pour la paix ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Après Stalingrad, il était évident qu'on ne pouvait pas poser les bases d'une paix avec le Gouvernement de Hitler. Nous en avons beaucoup discuté avec mes amis, y compris mes amis militaires.

A l'automne 1943, je fus initié à ce qu'on a appelé le « plan Beck » dont on a tant parlé ici, le témoin Gisevius surtout. Ce plan n'envisageait pas alors un attentat contre Hitler, mais on avait l'intention de faire cerner son Quartier Général par la troupe et de le traduire devant une juridiction. Les raisons en sont faciles à comprendre, car

si beaucoup de généraux pensaient qu'il fallait terminer cette guerre, ils n'osaient pas envisager une action contre Hitler parce qu'ils étaient d'avis que celui-ci avait encore un prestige considérable. En outre, la difficulté subsistait que, si l'on écartait Hitler, on ne savait pas ce que les Alliés feraient de nous.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal pense que cette question devrait être traitée plus brièvement, Docteur Kubuschok.

ACCUSÉ VON PAPEN. — A la suite de tout cela, j'ai essayé de connaître les intentions des Alliés à l'égard de l'Allemagne dans une telle éventualité, et je me suis adressé au ministre américain Earle, qui a donné des communiqués dans la presse.

Dr KUBUSCHOK. — Je me réfère au document 93 qui figure à la page 214. Il est constitué par le questionnaire du baron von Lersner qui ne peut pas comparaître en raison de la difficulté des communications. Je cite la réponse à la question 7 :

« Mon activité en vue d'amener des négociations de paix a toujours été une initiative privée ; elle s'étendait aux tentatives en vue d'établir des négociations de paix entre toutes les Puissances belligérantes. Avant d'entreprendre une demande de paix quelconque, je me mettais en rapports étroits avec l'ambassadeur von Papen, et j'ai toujours été soutenu par lui avec empressement bien que toute demande de paix lui fût interdite et mît sa vie, au moins autant que la mienne, en danger.

« Il m'a aussi mis en rapports avec toute une série d'étrangers, notamment avec le délégué apostolique d'Istanbul, l'archevêque Roncalli. Quand, en 1942, je me suis décidé à me rendre au Vatican, l'ambassadeur von Papen me conseilla non seulement très vivement ce voyage, mais encore me procura personnellement tous les papiers et passeports nécessaires pour me rendre à Rome où je proposai, malgré la défense spéciale et formelle du Gouvernement du Reich, au secrétaire d'État, cardinal Maglione, et au directeur diplomatique de la Curie, Mgr Montini, une campagne du Pape Pie XII auprès de toutes les Puissances belligérantes, en faveur de la paix.

« Lorsqu'en avril 1944, l'occasion se présenta à moi d'entrer en relations avec un ami du président Roosevelt qui m'était personnellement connu depuis longtemps, l'ancien ministre d'Amérique à Vienne et à Sofia, M. George Earle, von Papen m'aida à nouveau de toutes les manières... »

LE PRÉSIDENT. — Docteur Kubuschok, ce ne sont là que des détails, n'est-il pas suffisant de dire que l'accusé a fait tout son possible pour aider les négociations en faveur de la paix ? Vous pouvez alors renvoyer, si vous le voulez, aux questionnaires ou aux affidavits qui confirment ce qu'a dit l'accusé.

Dr KUBUSCHOK. — Bien, je renonce donc à lire plus avant la réponse à la question 7 et je me réfère au document 94, à la page 217 ;

c'est une lettre du témoin Lersner à M. Kirkpatrick. Dans cette lettre, il se réfère au fait qu'en 1939 déjà, l'accusé von Papen avait l'intention d'envoyer Lersner en Turquie afin que, sur la base de ses relations internationales, il pût agir en faveur de la paix. Il expose les difficultés qui ont surgi et comment von Papen les a surmontées. Dans cette lettre, il parle aussi d'efforts en vue de négociations de paix auprès de l'amiral Horthy et du roi Boris de Bulgarie.

Je voudrais très rapidement me référer aux documents soulevés par les déclarations du témoin Gisevius. Par là je veux prouver que von Papen n'a pas été défavorablement reçu dans les milieux des conspirateurs du 20 juillet mais que, bien au contraire, on envisageait de lui donner le poste de ministre des Affaires étrangères. Je me réfère au document constitué par la déclaration sous serment du comte Bismarck, document 90 figurant à la page 201. Le comte Bismarck a été interné dans un camp de concentration à la suite des événements du 20 juillet — cela pour caractériser le témoin —. Bismarck fait remarquer dans ce document que Papen, en cas de changement éventuel du Gouvernement, s'était mis à leur disposition. Ils étaient convenus de transmettre des informations par M. von Trott qui était aux Affaires étrangères. A la suite des événements du 20 juillet, Trott fut condamné à mort.

Je me réfère finalement au document 89, à la page 199. Il s'agit d'une lettre de Pfeil au fils du témoin von Papen. Pfeil fait remarquer dans cette lettre que lors de l'attentat du 20 juillet, le comte Stauffenberg envisageait d'utiliser ultérieurement l'accusé comme ministre des Affaires étrangères. Le Tribunal m'a déjà autorisé à présenter ce document. (*Au témoin.*) Témoin, quelle était votre attitude vis-à-vis du Parti lorsque vous étiez en Turquie ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Ma situation vis-à-vis du Parti à cette époque-là était extrêmement mauvaise. Pendant une année, j'ai lutté avec le Landesgruppenleiter du Parti en Turquie. Cet homme disait, en s'adressant aux employés de mon ambassade : « M. von Papen devrait être dans un camp de concentration ou bien il faut le fusiller ». J'ai lutté longtemps avant de parvenir à écarter cet homme.

Dr KUBUSCHOK. — Qu'avez-vous fait à cette époque à propos des affaires des Églises ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Pendant la guerre, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour éviter une aggravation de l'opposition menée contre les Églises. C'est-à-dire que j'ai pris sous ma protection personnelle toutes leurs institutions en Turquie.

Dr KUBUSCHOK. — Je me réfère au document 53, à la page 141 et au document 51 à la page 138. (*Au témoin.*) Qu'avez-vous fait à propos de la question juive au cours de votre activité en Turquie ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je me suis opposé à l'application de toutes les mesures prises par le Gouvernement allemand contre les

Juifs allemands. Il y a eu un long procès du Parti parce que des membres allemands de mon ambassade avaient consulté un médecin d'origine juive. J'ai défendu mon personnel contre ces reproches et je me suis opposé à ce que l'on confisquât les passeports des Juifs allemands qui se trouvaient en Turquie et qu'on leur retirât la nationalité allemande.

Dr KUBUSCHOK. — Je me réfère au document 95, à la page 227, constitué par un questionnaire du professeur Martionini. Les questions, 4, 5 et 6 traitent de ce problème. Dans la réponse à la question 6, le dernier paragraphe présente beaucoup d'intérêt et, d'autre part, le témoin von Papen n'en a pas encore parlé. Je me crois donc obligé de citer ce passage, qui, figure à la page 229; dernier paragraphe de la réponse à la question 6 :

« Je me souviens particulièrement d'un fait qui s'est produit au printemps 1944. Sur la prière de M. Barlas, le commissaire aux réfugiés de la Jewish agency, j'ai rendu visite à M. von Papen pour lui demander son aide pour sauver de la déportation en Pologne et de l'extermination 10.000 Juifs qui se trouvaient en France; ces Juifs avaient autrefois possédé la nationalité turque, mais y avaient renoncé par la suite. M. von Papen donna suite à ma demande et, par son intervention, sauva la vie de ces Juifs, ce que j'appris peu après, par M. Barlas lui-même. M. Barlas pourra donner des détails sur cet incident, qui était connu également de MM. Steinhardt, à l'époque ambassadeur des États-Unis à Ankara, et Numan Mene-mencioglu, qui était à l'époque ministre des Affaires étrangères de Turquie. ?

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal désire que je vous fasse remarquer une fois de plus que vous prenez beaucoup plus de temps que vous ne l'aviez annoncé.

Dr KUBUSCHOK. — J'en aurai terminé dans quelques minutes. Je passe à la dernière question. (*Au témoin.*) Quand la Turquie, le 2 août 1944, a rompu ses relations avec l'Allemagne, vous êtes revenu en Allemagne. Pourquoi n'êtes-vous pas resté en Turquie et ne vous êtes-vous pas séparé définitivement de l'Allemagne ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je puis faire remarquer que le jour où la Turquie a rompu avec l'Allemagne, le Premier ministre anglais M. Churchill, prononça aux Communes les paroles suivantes :

« La rupture des relations entre la Turquie et l'Allemagne aura de lourdes conséquences, et entre autres, pour M. von Papen. Le 30 juin, il a pu s'échapper du bain de sang; il n'y parviendra pas cette fois-ci ». C'est pourquoi j'ai été sollicité du côté des Alliés de rester en Turquie; j'ai refusé. J'ai dit: « Je retourne en Allemagne où je dois être. Je n'émigrerai pas, car il est peut-être encore possible que je puisse faire quelque chose pour mon pays ». C'est comme cela que je suis retourné en Allemagne. A mon arrivée en

Allemagne j'ai constaté qu'en conséquence des méthodes terroristes appliquées après le 20 juillet, il n'y avait plus aucune possibilité de faire quoi que ce fût. D'ailleurs, on plaça une sentinelle de la Gestapo devant ma porte.

Dr KUBUSCHOK. — Je me réfère au document 95, à la page 226. Il s'agit du questionnaire du professeur Martionini dont nous avons déjà parlé. Je renvoie à la réponse à la question 3. Je voudrais en lire brièvement la dernière partie qui traite des problèmes dont vient de parler le témoin.

« La dernière conversation à ce sujet eut lieu le 2 août 1944, la veille de son départ définitif d'Ankara après la rupture des relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Turquie. Sur mon conseil de ne pas quitter la Turquie mais d'adresser de Turquie un appel à la nation et à l'Armée allemandes pour renverser Hitler et mettre immédiatement fin à cette guerre insensée, von Papen me répondit en substance ce qui suit : « L'Histoire m'a appris que les dictatures ne pouvaient pas être renversées de l'étranger par des émigrés ; il faut aller dans le pays pour combattre efficacement le régime. Pour cette raison, je me suis décidé à retourner en Allemagne pour y mener le combat contre le régime hitlérien, afin de provoquer une fin plus rapide de la guerre. »

J'en ai ainsi terminé de mon interrogatoire de l'accusé von Papen.

LE PRÉSIDENT. — D'autres avocats désirent-ils interroger le témoin ?

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Monsieur von Papen, je voudrais vous poser quelques questions, avec l'autorisation du Tribunal. Depuis quand connaissiez-vous M. von Neurath ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Depuis 1932.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Est-il exact que le président von Hindenburg avait alors le désir que M. von Neurath devînt ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement que vous aviez formé en 1932 ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, c'est absolument exact.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Que savez-vous de l'activité de M. von Neurath dans ses différents postes d'ambassadeur, et surtout de son activité à Londres ? M. von Neurath était-il un grand défenseur de la politique de paix ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Tout le monde le savait en Allemagne, et moi également.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Vous avez aussi approuvé ce point de vue pacifique ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Bien entendu, moi aussi je l'ai approuvé. Sans cela, nous n'aurions pas pu travailler ensemble dans un Cabinet.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Est-ce que M. von Neurath, quelques mois plus tard, a pris part à des négociations qui tendaient à faire de Hitler le Chancelier du Reich ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — En aucun cas.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Êtes-vous au courant du fait que le président du Reich, von Hindenburg, a posé les conditions aux termes desquelles M. von Neurath devait rester ministre des Affaires étrangères dans le nouveau Gouvernement de Hitler ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai déjà dit ici que c'était l'une des conditions expresses de Hindenburg.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Et, en principe, quelle fut l'attitude de Hitler à ce sujet ? A-t-il accepté uniquement pour pouvoir former son gouvernement, ou a-t-il approuvé le choix de Hindenburg ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je crois qu'il était d'accord sur le choix de von Neurath pour les Affaires étrangères.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Avez-vous traité quelquefois de ces questions avec Hitler ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, fréquemment. J'ai appris par Hitler qu'il estimait la personne et les capacités de M. von Neurath.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Avez-vous aussi abordé la question avec M. von Neurath lui-même ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — S'est-il décidé facilement ou non ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'aime à croire que M. von Neurath a fait les mêmes restrictions que moi.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Quels étaient, à votre avis, — dans la mesure où vous pouvez vous appuyer sur les déclarations de Hitler — les buts de politique extérieure et les aspirations de Hitler ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Les buts de politique extérieure de cette époque étaient très limités : supprimer par des moyens pacifiques la discrimination dont souffrait l'Allemagne et renforcer sa position dans le monde.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Jusqu'à la fin de 1937, avez-vous entendu quelques déclarations de Hitler vous permettant de conclure qu'il était prêt au besoin à utiliser la force quand les tentatives pacifiques n'atteindraient pas leur but ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je n'ai jamais entendu parler de telles intentions de Hitler.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — On prétend toujours ici que dans les sphères supérieures du Parti, il parlait de ses intentions belliqueuses.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je n'ai jamais entendu dire que dans le Parti, même parmi les nationaux-socialistes les plus convaincus, on eût envisagé des possibilités de guerre.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Nous pouvons en somme résumer en disant que vous étiez parfaitement d'accord avec les intentions et les méthodes pacifiques de M. von Neurath ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Absolument.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — On reproche pourtant à M. von Neurath d'avoir travaillé au réarmement de l'Allemagne. Quelles auraient donc pu être les raisons de Hitler motivant un réarmement qui a probablement commencé avant que la souveraineté militaire de l'Allemagne ne soit rétablie ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai expliqué hier que le réarmement n'a commencé qu'après mon départ du cabinet. Mais, autant que je le sache, tous mes anciens collègues estimaient que le réarmement n'était fait que dans le but d'accorder à l'Allemagne une protection défensive de ses frontières.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — J'en arrive au problème de l'Autriche. Connaissez-vous l'attitude de M. von Neurath dans le problème autrichien ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — L'attitude de M. von Neurath dans le problème autrichien était la même que la mienne. Comme moi, il a protesté continuellement au cours des séances du cabinet, contre les mesures terroristes prises par le Parti, dans les années 1933 et 1934.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Lorsque vous étiez en mission extraordinaire à Vienne, étiez-vous sous les ordres de M. von Neurath ? Receviez-vous ses instructions ou était-ce Hitler qui vous les donnait ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je n'étais pas sous les ordres de M. von Neurath, mais j'avais demandé d'être directement placé sous les ordres de Hitler. Bien entendu, je tenais M. von Neurath et le ministère des Affaires étrangères au courant de toutes les démarches que je faisais, comme cela ressort clairement des documents que l'on a présentés ici.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Quelle a été l'attitude de M. von Neurath quant aux négociations de l'été 1936 qui menèrent au traité du 11 juillet entre l'Allemagne et l'Autriche ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — M. von Neurath était absolument du même avis que moi ; ce traité devait servir à la pacification définitive de nos deux peuples frères.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — A-t-il essayé d'agir dans ce sens sur Hitler?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ne suis pas au courant de cela, mais je le suppose.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Croyez-vous qu'il était sincère à propos de ce traité? Est-ce là votre avis? Je fais remarquer ici que le Ministère Public prétend le contraire et accuse M. von Neurath d'avoir signé ce traité avec des intentions trompeuses.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Hier, j'ai déjà donné des détails à ce sujet. J'ai protesté contre ces intentions trompeuses que nous prêtait le Ministère Public. M. von Neurath a eu, aussi peu que moi-même, de telles intentions.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Encore deux brèves questions. Connaissez-vous l'attitude de M. von Neurath au sujet du retrait de l'Allemagne de la Société des Nations et de la Conférence du désarmement, en 1933?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, je connais cela très bien. M. von Neurath était d'avis qu'il était prudent de quitter la Conférence du désarmement, mais il pensait, comme moi, que le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations était une faute. Comme je l'ai dit hier au Tribunal, c'est avec son accord que je me suis rendu à Munich pour voir Hitler afin de le convaincre de ne pas se retirer de la Société des Nations.

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Je n'ai plus de question à poser au témoin.

Dr SEIDL. — Avec l'autorisation du Tribunal, je me permettrai de représenter le Dr Stahmer, qui est absent, pour poser une question concernant l'accusé Göring. (*Au témoin.*) Témoin, vous avez dit ce matin qu'au sujet de l'assassinat de votre ami Ketteler en 1938, vous vous étiez adressé à Göring parce qu'il avait la Gestapo sous ses ordres. N'était-ce pas un fait, et n'en saviez-vous rien, qu'à partir de 1936 au plus tard la Gestapo a été placée sous les ordres de Himmler et qu'elle était formellement sous les ordres du ministre de l'Intérieur?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Il est possible que je l'aie ignoré en raison de mon absence d'Allemagne pendant quatre ans. En fait, on l'a dit ici. J'avais en tout cas le sentiment, en m'adressant à Göring, qu'il était en mesure de me défendre contre la Gestapo. Hitler ayant refusé de me parler de cette affaire, il était tout à fait normal de m'adresser à lui qui était le deuxième personnage d'Allemagne.

Dr SEIDL. — Je n'ai pas d'autre question à poser.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que les représentants du Ministère Public désirent contre-interroger le témoin? Sir David, peut-être préféreriez-vous commencer après la suspension?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, à ce moment-là mes documents seraient en ordre et ce serait plus agréable pour le Tribunal.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vous suis très obligé, Monsieur le Président.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Accusé, vous rappelez-vous avoir dit, lors de votre interrogatoire le 19 septembre de l'année dernière, qu'à votre avis Hitler était le plus grand criminel que vous ayez vu de toute votre vie ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est parfaitement exact. C'est l'opinion que je me suis faite après avoir appris ici tous ces crimes.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'était le 19 septembre 1945. Mais, ce qui m'intéresse encore plus, c'est la réponse que vous avez faite ensuite; lorsqu'on vous a demandé l'époque à laquelle vous en étiez arrivé à cette conclusion que Hitler était le plus grand criminel que vous ayez jamais vu, n'avez-vous pas répondu: « Seulement après avoir appris les faits après lesquels il a entrepris la guerre. » Vous souvenez-vous de cela ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ne pensez-vous pas que vous avez mis bien longtemps à découvrir cette vérité tellement évidente, après avoir si longtemps coopéré étroitement avec Hitler ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Mon opinion sur Hitler, sa signification au point de vue de la politique intérieure, a été parfaitement claire après le 30 juin 1934, mais, comme tout le monde, j'ai pu admettre qu'il deviendrait raisonnable, tout au moins sur le plan de la politique extérieure, et j'ai été de cet avis jusqu'après les accords de Munich.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voyons maintenant si vous n'aviez pas eu auparavant l'occasion d'en arriver à cette conclusion; lorsque vous étiez Chancelier du Reich en 1932, il vous a été nécessaire de faire connaissance avec les personnalités, les méthodes et les buts du parti nazi ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et vous l'avez fait, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et vous vous souvenez — je ne voudrais pas perdre de temps en lisant le document, mais vous voudrez bien admettre que la citation est exacte — que le 16 novembre 1932 Hitler vous a écrit et vous a dit: « Vous devez connaître mon attitude et l'attitude de mon Parti ».

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je connaissais naturellement les buts que son parti poursuivait, mais j'ajouterai que lorsqu'un parti entre dans une coalition avec un autre parti, il faut alors qu'il supprime

de nombreux points de son programme et qu'il accepte un programme de coopération. C'est ce qu'a fait Hitler le 30 janvier.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, mais avant que nous arrivions au 30 janvier, je voudrais savoir ce que vous pensiez en 1932. Vous ne doutiez pas, en 1932, alors que vous étiez chancelier, que si Hitler arrivait au pouvoir l'Allemagne courrait le danger d'être gouvernée par des méthodes brutales et anticonstitutionnelles?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Indubitablement; le programme des nationaux-socialistes était révolutionnaire sous ce rapport. Mais j'ai déclaré ici que lorsque nous avons adopté cette solution forcée du 30 janvier, nous avons prévu une série de mesures de sécurité et nous avons établi le projet d'un programme de coalition commun qui, à notre avis, excluait les dangers auxquels vous faites allusion.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais le Président von Hindenburg était tout à fait convaincu au milieu de 1932 qu'il serait très dangereux de confier le pouvoir aux mains de Hitler? Est-ce exact?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, il était parfaitement de cet avis. Il pensait qu'il fallait limiter les pouvoirs de Hitler.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais vous citer une phrase de la déclaration sous serment de Meissner, que le Tribunal trouvera dans le livre de documents n° 11 (a), à la page 43. Ce sera le document GB-495; il porte le numéro PS-3309. C'était au mois d'août 1932; M. Meissner déclare:

«Hindenburg a déclaré qu'en raison de la situation tendue, il ne pouvait, en toute conscience, transmettre le pouvoir à un nouveau parti tel que le parti national-socialiste qui n'avait pas la majorité et qui était intolérant, bruyant et indiscipliné.»

C'est sans doute une représentation assez modérée de l'opinion du Président du Reich à cette époque?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Accusé, — je ne parle pas maintenant d'une coalition mais du cas où les nationaux-socialistes seraient d'eux-mêmes arrivés au pouvoir — il était évident pour vous qu'ils auraient eu peu de scrupules et auraient employé tous les moyens contre leurs adversaires politiques, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — On ne peut dire cela. Dans la vie politique il en est toujours ainsi: lorsqu'un parti à tendances extrémistes, un parti en général mais en particulier un parti à tendances extrémistes, arrive au pouvoir et porte une responsabilité, il se voit obligé de supprimer de nombreux points de son programme. Nous avons vu cela, par exemple, chez les partis socialistes de tous les pays.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Est-il exact, comme l'accusé Göring l'a déclaré sous la foi du serment, qu'il vous ait dit en 1932 que, quoi que les nazis entreprennent, Hitler ne serait jamais un homme de second plan ou un vice-chancelier et qu'il n'accepterait aucune combinaison politique qui ne lui donnerait pas la première place? Est-ce vrai?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, Hitler n'a cessé lui-même de me le déclarer.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous avez donc compris que Hitler et ses complices voulaient la possibilité absolue de mettre à exécution leur programme et leurs intentions?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je ne le savais pas. C'est une constatation que vous faites ici mais qui ne correspond nullement à la situation d'alors. Il vous suffirait de lire le programme de notre gouvernement de coalition, en date du 1^{er} février...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ne craignez rien, accusé, je traiterai encore de la coalition du 30 janvier. Pour le moment, je ne fais que vous poser quelques questions sur ce que vous pensiez de Hitler, vous et Hindenburg, en 1932. Je tiens à mettre rapidement en lumière ce développement, et la question que j'ai posée à propos de 1932 est celle-ci: Ne vous êtes-vous pas aperçu que si Hitler et ses complices arrivaient au pouvoir, ils ne seraient satisfaits que si on leur donnait toute latitude de mettre à exécution leur programme et leurs buts?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je ne le savais pas, sinon je n'aurais pas tenté, en 1933, de les faire participer à un programme commun de coalition.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous nous avez déjà dit, je crois, — mais je voudrais que cela soit très clair — que vous pensiez qu'il était nécessaire pour l'Allemagne, dans la deuxième moitié de 1932, d'aplanir les difficultés de politique intérieure et d'ajuster les relations avec les Puissances occidentales, afin de faciliter les exigences du Traité de Versailles. J'essaye de résumer brièvement votre déclaration, telle que je l'ai comprise. Est-ce exact?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et, dans ce but, la première chose que vous ayez faite a été d'inviter Hitler à être vice-chancelier dans votre Gouvernement, en août 1932?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, c'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Hitler refusa, et il refusa également une deuxième offre similaire de votre part, au mois de novembre 1932. Est-ce exact?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Afin de gagner du temps, je voudrais voir si M. Meissner décrit correctement la situation dans les paragraphes 6 et 7 de son affidavit. Il dit, — je vais le résumer pour vous et, croyez-moi, je serai toujours heureux de le lire si vous avez des doutes — qu'en novembre 1932 vous pensiez que la situation générale et le parti national-socialiste en particulier, pouvaient être contrôlés si le président vous donnait le pouvoir de prendre des décrets conformément à l'article 48 et si vous aviez l'appui de la Reichswehr et de la Police. Mais à cette époque, le général von Schleicher ne donna pas son accord parce qu'il croyait que la Reichswehr n'était pas capable de maintenir l'ordre en Allemagne. C'est bien exact ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Ce n'est pas exact dans la mesure où ce processus ne s'accorde pas avec un article quelconque de la Constitution. Ces mesures constituent une violation de la Constitution ; mais par ailleurs c'est exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Il devait employer des méthodes anticonstitutionnelles pour rester maître de la situation. C'est bien ce que vous voulez dire ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui. Comme je l'ai dit ici, il m'en avait chargé le 1^{er} décembre.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais est-ce que Meissner a raison d'écrire que vous vouliez, après avoir échoué dans votre tentative de faire entrer Hitler dans votre gouvernement, gouverner par décrets en contrôlant la situation avec l'aide de la Reichswehr, et que le général von Schleicher avait déclaré que c'était là une chose impossible ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, ce n'est pas exact. Après que le Président Hindenburg eut décidé qu'il ne voulait pas violer la Constitution, il nomma, comme on le sait, le général von Schleicher Chancelier du Reich. M. von Schleicher voulait à ce moment-là créer une majorité pour une scission du parti national-socialiste, et j'ai naturellement soutenu cette tentative de M. von Schleicher.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Au cas où il s'agirait là d'une erreur de ma part, je voudrais vous citer les propres paroles de Meissner, paragraphe 5, page 44 du livre de documents 11 (a). Je pense qu'il serait bon que vous suiviez le texte, afin qu'il n'y ait aucune possibilité d'erreur. Paragraphe 5 de la déclaration de Meissner :

« Von Papen aurait probablement à nouveau été nommé chancelier par le Président Hindenburg, s'il avait été prêt à mener une lutte ouverte contre les nationaux-socialistes, ce qui aurait entraîné la menace ou même l'usage de la force. Presque jusqu'à l'époque de sa démission, von Papen et quelques-uns des autres ministres

ont été d'accord sur la nécessité d'engager la bataille contre les nazis en employant toutes les ressources de l'État et en se basant sur l'article 48 de la Constitution, même si cela pouvait mener à un conflit armé. Les autres ministres, cependant, croyaient qu'une telle éventualité pouvait mener à la guerre civile. La décision fut prise par Schleicher qui, déjà à une époque antérieure, avait recommandé d'agir énergiquement contre les nazis, même si cela comportait l'emploi de la Police et de l'Armée. Mais au cours de la réunion décisive du Cabinet, il abandonna cette idée et déclara qu'il était prêt à une entente avec Hitler.»

Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est en partie exact et en partie inexact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voulez-vous nous dire alors brièvement ce qui n'est pas exact ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui. Ma nouvelle nomination par Hindenburg au poste de chancelier, comme le dit M. Meissner, aurait été possible si j'avais été prêt à mener une lutte ouverte contre les nazis. Ceci est historiquement faux, car c'est moi qui, le 1^{er} décembre, ai proposé à Hindenburg de violer la Constitution en menant une lutte ouverte contre le Parti nazi, et c'est M. von Schleicher qui a contrecarré ces plans. Voilà la vérité historique.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Afin que nous suivions bien le cours des événements, regardez le paragraphe 6 du même document, environ la deuxième phrase, qui commence ainsi :

«Lorsqu'il apparut clairement que Hitler ne voulait pas entrer dans le cabinet de Schleicher, et que Schleicher, de son côté, était incapable de provoquer une scission dans le parti national-socialiste comme il avait espéré le faire avec l'aide de Gregor Strasser, la politique pour laquelle Schleicher avait été nommé chancelier connut la faillite. Schleicher savait parfaitement que Hitler lui en voulait particulièrement et qu'il n'accepterait jamais de coopérer avec lui. C'est pourquoi il changea d'avis et décida de lutter contre les nazis, ce qui signifiait qu'il voulait dès lors poursuivre la politique à laquelle il s'était opposé de façon très forte quelques semaines auparavant, lorsque Papen la lui avait suggérée.»

Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, c'est parfaitement exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais que la situation soit très claire. Vous nous avez dit que vous vous étiez adressé à Hitler pour la première fois au mois d'août. Mais avant de vous adresser à lui, vous aviez déjà légalisé la situation des SA et SS,

qui avait été déclarée illégale par le Chancelier Brüning. Cela se passait le 14 juin, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'avais levé l'interdiction, oui, mais pour quatre semaines seulement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Est-ce que vous pensiez qu'il était opportun de lever cette interdiction des SA qui étaient la terreur de la rue ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai déclaré expressément au Tribunal comment on en était venu à la levée de cette interdiction. La raison en était qu'il fallait amener Hitler et son parti à tolérer mon Gouvernement. Il y avait encore une autre raison : la suppression de ces groupes de combat était une mesure unilatérale si l'on n'interdisait pas en même temps les groupes de combat socialistes et communistes.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le 20 juillet, vous vous étiez débarrassé par la force du Gouvernement Braun-Severing, et vous exerciez votre contrôle sur la Prusse et la police prussienne ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — On ne peut pas s'exprimer ainsi.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais vous vous êtes débarrassé du Gouvernement Braun-Severing, et vous contrôliez la Prusse et la police prussienne ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je n'avais pas la police prussienne en mains ; mais à partir de ce moment-là, cette police était dirigée par le Commissaire du Reich pour la Prusse que j'avais nommé et qui était un homme très modéré.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Suivant la Constitution de Weimar, vous aviez, en votre qualité de Chancelier du Reich, le droit d'émettre toutes les directives de la politique que le commissaire pour la Prusse et tous les autres ministres devaient observer ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Après avoir nommé un commissaire, j'avais le droit de définir la ligne générale de la politique à suivre en Prusse.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Maintenant, je voudrais que vous regardiez un discours que vous avez prononcé à Essen, au mois de novembre 1933, où vous parliez justement de cette époque. Livre de documents 11, page 54 ; page 47 dans le texte allemand. Voyez l'introduction :

« Depuis le moment où la Providence m'a appelé à devenir le pionnier de la Résurrection Nationale et de la Renaissance de notre patrie, j'ai essayé de soutenir de toutes mes forces l'œuvre du parti national-socialiste et de son chef ». Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Absolument oui. Cela se rapporte...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Un instant. Je vous ai simplement demandé si c'était exact; peut-être y reviendrons-nous.

« De même qu'au moment où j'ai repris la chancellerie » — c'est vous qui avez repris la chancellerie — « j'ai fait mon possible pour aplanir la route du pouvoir à ce jeune mouvement de combat et de libération. »

Était-ce pour aplanir la route du pouvoir au mouvement de libération que vous avez légitimé les SA, que vous avez obligé le Gouvernement modéré de Prusse à se retirer, et centralisé le commandement de la Police ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, ce serait là une très mauvaise comparaison.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Attendez une seconde et dites-moi seulement si ce n'est pas là ce que vous avez fait. Dites au Tribunal comment vous avez ouvert la voie du pouvoir à ce jeune mouvement de combat et de libération, si ce n'est de cette façon ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, je vous le dirai très exactement. Le programme du parti national-socialiste prévoyait la libération de l'Allemagne des entraves qui nous avaient été imposées par le Traité de Versailles. J'en ai parlé en détail ici et j'ai montré la peine que j'avais prise moi-même pour obtenir sous ce rapport la bienveillance des grandes Puissances. Nous voulions, de la nation de second ordre que nous étions, redevenir une grande puissance. Voilà le sens.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Accusé, je ne voudrais pas vous interrompre et le Tribunal vous donnera toujours l'occasion de revenir sur ce point, mais je voudrais que vous répondiez à ma question : si j'ai tort de prétendre que vous avez entrepris ces deux démarches pour ouvrir la voie à ce mouvement de libération, dites-nous brièvement ce que vous avez fait par ailleurs dans ce but. Voilà ma question. Qu'est-ce que vous avez fait ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — A deux reprises, j'ai adressé à Hitler l'offre d'entrer dans mon propre Gouvernement, et lorsqu'à la fin du mois de janvier 1933 la situation n'offrit plus d'autre issue j'ai, sur l'ordre de Hindenburg, formé cette coalition avec le parti national-socialiste.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais croyiez-vous à cette époque que Hitler était absolument indispensable à l'Allemagne ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'estimais qu'un homme qui, en mars 1932, c'est-à-dire avant mon arrivée au Gouvernement, avait obtenu 36,8 % de toutes les voix en Allemagne lors des élections présidentielles, que cet homme et son parti devaient participer aux responsabilités des travaux du Gouvernement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais en dehors de ce succès électoral, pensiez-vous que Hitler, par sa personnalité et son programme, était indispensable à l'Allemagne à cette époque ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ne pense pas qu'il soit possible de venir à bout, par des mesures policières, d'un parti qui dispose de 36⁰/₀ des voix.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Lisez vos propres paroles dans le paragraphe suivant de cette lettre ; vous n'y parlez pas, semble-t-il, de succès électoraux :

« Dieu a béni l'Allemagne en lui donnant, dans cette époque de misère profonde, un chef qui la conduira à travers tous les déboires et toutes les faiblesses, à travers toutes les crises et tous les moments de danger, avec le sûr instinct de l'homme d'État, vers un avenir heureux. »

Je crois que cette expression est pour le moins exagérée dans la bouche d'un ancien officier de cavalerie parlant d'une personnalité politique, en ne croyant pas lui-même en cet homme ou ne voulant pas faire semblant d'avoir réellement cette foi. Pensiez-vous réellement ce que vous disiez là ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — A ce sujet, je me permettrai de vous répondre qu'après avoir formé cette coalition avec Hitler j'étais convaincu qu'il se conformerait aux termes de ce pacte de coalition et j'ai souvent répété, et non pas seulement dans ce discours, que j'acceptais Hitler et notre programme commun ; j'ai déjà indiqué au Tribunal la raison pour laquelle je parlais en sa faveur, en particulier dans ce discours ; il s'agissait de proclamer devant l'opinion publique mondiale que l'engagement solennel qu'avait pris Hitler en faveur de la paix était une chose sérieuse et que nous y avions tous souscrit.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Nous ne nous y attarderons pas. Vous comprenez, accusé, ce que je veux dire : c'est que pendant les premiers mois où vous étiez chancelier, vous avez essayé de toutes les façons de faire entrer Hitler dans votre cabinet. Quand il eut refusé pour la seconde fois, vous étiez, d'après ce que déclare Meissner, prêt à le combattre. Lorsque Schleicher vous refusa son appui, vous avez démissionné. Quand Schleicher eut repris le pouvoir et eut des difficultés, vous êtes revenu une fois de plus vers Hitler. Voici ce que je vous reproche, car c'est sur votre demande que vous avez eu une entrevue avec Hitler le 4 janvier 1933, dans la maison de Kurt von Schröder ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, c'est une conception entièrement erronée. Le Tribunal ne m'a malheureusement pas autorisé à parler en détail de cette entrevue du 4 janvier.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — N'êtes-vous pas d'accord avec Schröder pour dire que c'est sur votre requête que cette entrevue eut lieu ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je suis d'un avis entièrement différent. Cette entrevue eut lieu sur le désir de Hitler.

LE PRÉSIDENT. — Pourriez-vous lui demander de nous parler de cette entrevue du 4 janvier ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, certainement, c'est justement ce que je me proposais de faire.

Dites-vous que c'est Hitler qui a voulu cette entrevue ? Je prétends, moi, que von Schröder, qui servait d'intermédiaire, a déclaré que c'est vous qui aviez fait la demande de cette entrevue. N'êtes-vous pas d'accord là-dessus ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je suis d'un avis entièrement différent, car ce qu'a dit M. von Schröder ne correspond pas aux faits. M. von Schröder . . .

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Alors, dites au Tribunal qui a combiné cette entrevue.

Dr KUBUSCHOK. — J'élève une objection contre l'utilisation de l'affidavit de von Schröder. Au moment de l'exposé des preuves du Ministère Public, le document devait être présenté. J'avais proposé que le témoin soit cité puisqu'il est à proximité de Nuremberg. Le Tribunal avait alors demandé au Ministère Public de citer le témoin ; le Ministère Public y a renoncé. Maintenant, il est question d'utiliser cet affidavit pour l'interrogatoire contradictoire. Je crois que cela n'est pas possible, car ce serait en contradiction avec la décision du Tribunal ; le Tribunal avait décidé que l'affidavit serait utilisé en présence du témoin, tandis que maintenant il serait utilisé sans le témoin.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est parfaitement exact, Votre Honneur ; mais je crois que la question est différente si je l'utilise au cours de mon contre-interrogatoire, alors que le Dr Kubuschok a fait état dans le dépôt de ses propres preuves, — des extraits du Calendrier de l'Histoire européenne de Schulthess — d'un compte rendu de cette réunion, que vous trouverez au volume I, page 27, de son livre de documents. Je suis donc sûr que si des preuves de ce genre ont été incluses dans un livre de documents, je peux les contester au cours de mon contre-interrogatoire, au moyen de l'affidavit de von Schröder.

Je suis désolé, Votre Honneur, j'aurais dû aller plus loin. Mon ami a présenté une déclaration du baron von Schröder lui-même, déclaration qui se trouve à la page 26. En même temps, le baron von Schröder donna à l'agence Conti la déclaration suivante, pour rectifier les fausses nouvelles de presse :

« L'initiative d'une discussion entre l'ancien chancelier von Papen, représentant des milieux conservateurs nationaux, et M. Hitler, seul chef du mouvement national-socialiste, n'émane que de moi personnellement. »

Je pensais qu'étant donné qu'une déclaration du baron von Schröder avait été présentée, je pouvais la contester à l'aide d'une autre déclaration de Schröder.

Dr KUBUSCHOK. — Puis-je faire une observation à ce sujet, Monsieur le Président? Il s'agit là de deux choses entièrement différentes. Sir David attire l'attention du Tribunal sur un document que j'ai présenté en l'extrayant du Calendrier Historique de Schulthess. C'est un communiqué commun de Papen et de Schröder qui, à l'époque, a été publié dans les journaux. Or, j'éleve une objection à la déclaration sous serment du témoin Schröder, et j'ai à l'époque attiré l'attention du Tribunal à ce sujet. Le Ministère Public était alors d'accord avec moi sur le point que Schröder n'était pas exempt de tous soupçons dans le cadre du présent Procès, et qu'il est lui-même intéressé à ces événements, si bien que la production d'un affidavit n'est possible que si nous avons la possibilité de poser à M. Schröder les questions nécessaires. En tout cas, ce qui est présenté ici n'est rien d'autre que la reproduction de documents de l'époque, extraits du Calendrier Historique de Schulthess. Ces documents ont été acceptés par le Tribunal, en accord avec le Ministère Public.

LE PRÉSIDENT. — Sir David, ne pourriez-vous pas présenter les faits sans faire état du document?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Certainement, Monsieur le Président. Accusé, vous avez proposé... Mais, excusez-moi, je pense qu'il faut d'abord parler des circonstances: où cela se passait et qui était présent. C'était à Cologne, dans la maison ou l'appartement du baron von Schröder, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, mais ce n'est pas un de mes amis.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je passe maintenant aux personnes qui étaient là. Assistèrent à la réunion, du côté de Hitler: Hitler lui-même, l'accusé Hess, Himmler et Keppler, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est possible, oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Keppler est ce monsieur dont le Tribunal a appris qu'il était à Vienne en mars 1938, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Il faisait toujours partie de la suite de Hitler.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — La discussion elle-même eut lieu entre vous et Hitler en présence de von Schröder, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non. Peut-être pourrais-je faire au Tribunal une courte relation de cet entretien, puisque le Tribunal en a exprimé le désir.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je pense qu'il serait plus facile que je vous expose les faits. Je le ferai brièvement. C'est ce que désire sans doute le Tribunal.

Vous dites que von Schröder n'était pas présent?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Il se peut que von Schröder ait assisté à certaines parties de cet entretien; mais je me souviens que pour l'essentiel, j'ai parlé seul à Hitler.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — L'entrevue commença vers 11 h. 30 du matin, n'est-ce pas, cette entrevue entre vous et Hitler?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le premier point dont vous avez parlé consista à expliquer à Hitler que bien que vous n'avez pas eu la possibilité de relâcher les deux nazis condamnés à mort pour avoir tué un communiste, vous aviez cherché à obtenir leur grâce du Président von Hindenburg. C'est bien cela?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je me souviens que Hitler m'a fait de violents reproches à cause de la condamnation à mort de ces nationaux-socialistes.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En second lieu, vous avez expliqué à Hitler que ce n'était pas à la suite d'intrigues ni de machinations de votre part que le Président von Hindenburg avait refusé de discuter avec Hitler la question de l'accession de Hitler à la Chancellerie du Reich. N'était-ce pas là le second point? Ce n'était pas vous qui aviez incité Hindenburg à refuser la discussion.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, je lui ai déclaré que mon offre du 13 août 1932 était absolument sincère.

LE PRÉSIDENT. — Je ne crois pas que ce soit là une réponse à votre question, Sir David.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — N'avez-vous pas expliqué à Hitler que ce n'était pas votre faute si Hindenburg avait refusé de discuter l'accession de Hitler à la Chancellerie du Reich au mois d'août 1932...?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — ... lorsque Hitler rencontra von Hindenburg?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, cela ne peut pas être exact car, comme le montrent les documents historiques, Hitler avait eu un entretien avec Hindenburg le 13 août, et Hindenburg lui avait exposé les raisons pour lesquelles il s'opposait à ce que Hitler devienne chancelier.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ce que je veux faire ressortir, c'est que vous avez déclaré à Hitler, le 4 janvier, après avoir eu un entretien avec Hindenburg: «Je voudrais que vous compreniez que ce n'est pas ma faute si Hindenburg n'a pas voulu prendre en considération votre accession à la chancellerie». Ne lui avez-vous pas dit cela, que ce n'était pas votre faute et que vous pensiez que Hindenburg accepterait?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, Monsieur le Procureur, c'est ce que prétend M. Schroeder, mais ce n'est pas exact.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais alors, qu'a-t-il été dit au sujet de Hindenburg et Hitler? Si vous contestez ce que je dis, que déclarez-vous?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Ce qu'a dit Hindenburg à Hitler, vous le trouvez dans tous les livres; c'est de notoriété historique.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ce que nous voulons savoir — si je peux dire ainsi, en assurant le Tribunal de mon respect — c'est ce que vous avez dit à Hitler le 4 janvier. Que lui avez-vous dit, si vous lui avez dit quelque chose, sur la situation entre le Président von Hindenburg et lui-même?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Si vous m'aviez permis de donner des explications sur la façon dont s'est passée cette réunion, je l'aurais déjà dit.

Au cours de tout cet entretien, je n'ai rien fait d'autre que d'attirer l'attention de M. Hitler sur la nécessité de s'entendre avec M. von Schleicher, sur la nécessité d'entrer dans son gouvernement. En d'autres termes, j'ai poursuivi les efforts que j'avais entrepris moi-même en 1932 pour amener le parti nazi à une collaboration.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Déclarez-vous sérieusement au Tribunal que vous avez conseillé à Hitler d'entrer dans un cabinet présidé par von Schleicher?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, je lui ai dit qu'il devait entrer dans le cabinet Schleicher.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voilà ce que je vous demande. Je prétends que c'est absolument faux. Vous avez proposé à Hitler une union des conservateurs et des nationaux, dont les conceptions politiques étaient les vôtres, avec Hitler, en vue de la formation d'un gouvernement. Vous lui avez proposé ce qui est effectivement arrivé le 30 janvier. Voilà ce que vous avez discuté lors de cette entrevue. Prétendez-vous que cela ne soit pas vrai?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Il n'y a pas un mot de vrai. C'est une falsification complète et, pour le prouver, je dirai ce qui suit:

Immédiatement après cette conversation, j'ai écrit une lettre à Schleicher, le 4 janvier après-midi. Il a dû la recevoir le 5 au

matin. Mais avant même que M. Schleicher ait reçu ma lettre l'informant du sujet réel de cet entretien, les journaux du matin du 5 janvier avaient déclenché une campagne d'agitation contre moi, prétendant que cette conversation avec Schröder constituait un acte déloyal contre Schleicher.

Revenu à Berlin, je me suis rendu immédiatement chez M. von Schleicher, et je lui ai expliqué quel avait été le contenu réel de notre conversation. M. von Schleicher publia alors un communiqué relatif à cet entretien. Ce communiqué...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais il n'a pas été le seul à publier un communiqué. Hitler et vous avez également publié un communiqué. Je voudrais que vous vous souveniez, accusé, et c'est cela que je vous reproche, que vous et Hitler vouliez former une coalition avec les conservateurs placés sous votre direction et les nationaux-socialistes sous la direction de Hitler.

Voyez maintenant ce communiqué que vous avez publié conjointement avec Hitler.

Veillez donner à l'accusé le document D-637. Monsieur le Président, c'est un nouveau document qui porte le numéro GB-496.

Regardez la fin du document :

« Adolf Hitler et M. von Papen publient la déclaration commune suivante :

« En réponse aux assertions inexactes qui ont été publiées à « plusieurs reprises dans la presse sur l'entrevue entre Adolf Hitler « et l'ancien Chancelier du Reich von Papen, les soussignés déclarent « que la conversation a exclusivement porté sur la possibilité de « créer un front unique national et politique, et qu'en particulier, « les opinions des deux partis sur le cabinet actuellement en fonctions n'ont absolument pas été touchées au cours de cette conversation d'ordre général ».

Maintenant que je vous ai rappelé votre propre communiqué, accusé, n'est-il pas exact que vous ayez proposé à Hitler de former un gouvernement de coalition entre les conservateurs et les nationalistes qui étaient d'accord avec vous, et le parti national-socialiste dirigé par Hitler ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, Monsieur le Procureur, ce communiqué précise deux choses :

D'une part, je précise que, contrairement à ce qui était admis par la presse en général, nous n'avons absolument pas parlé du renversement du cabinet Schleicher ou de son remplacement. D'autre part, je précise qu'il est nécessaire de créer un grand front unique, politique et national. M. von Schleicher présidait le même cabinet que celui que j'avais présidé moi-même, avec les mêmes forces politiques. Si donc j'incitais Hitler à entrer dans ce cabinet, cela

constituait exactement la même combinaison que si je lui avais demandé d'entrer dans mon cabinet.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Accusé, je ne tiens pas du tout à discuter avec vous sur ce point. Si vous prétendez que par ce communiqué vous avez voulu dire que vous aviez demandé à Hitler de faire entrer les nazis dans le gouvernement de Schleicher et que vous n'avez pas discuté avec lui la formation d'une coalition ; si vous prétendez que c'est cela que veut dire le communiqué, je n'ai pas d'autres questions à vous poser et je passe à un autre point. Je vous ai dit ce que j'en pensais, et je pense que c'est ce qu'exprime le communiqué.

Passons maintenant à la démarche que vous avez entreprise ensuite. Niez-vous qu'au cours du mois de janvier vous ayez activement cherché à prendre contact avec Hitler et, au nom de Hitler, avec le Président von Hindenburg, afin de faire entrer Hitler au Gouvernement ? Êtes-vous d'accord là-dessus ou le niez-vous ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est exact, mais je dirai aussi dans quelle mesure. J'ai eu avec Hindenburg deux entretiens de caractère officiel. Le 9 janvier, en rentrant à Berlin, je me suis rendu chez le Président von Hindenburg en sortant des bureaux du chancelier Schleicher. Le chancelier Schleicher, croyant que j'avais agi d'une manière déloyale envers lui au cours de cet entretien avec Schröder, avait prié Hindenburg de ne plus me recevoir. J'ai informé M. von Hindenburg du contenu réel de cette conversation avec Schröder, et après que je me fusse mis d'accord avec Schleicher, M. von Hindenburg, lui aussi, a été convaincu que tout cela avait été un grand malentendu. Ensuite, si mes souvenirs sont exacts, je n'ai parlé à nouveau à M. von Hindenburg de ces affaires de gouvernement que le 22 janvier.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voyons maintenant ce que le chef de la chancellerie présidentielle en dit, et si ses déclarations peuvent vous rafraîchir la mémoire. Voulez-vous regarder l'affidavit de M. Meissner à la deuxième partie du paragraphe 6.

C'est le livre de documents 11 (a), Monsieur le Président, page 45, septième ligne à partir du bas. Vous voyez, accusé, après le premier alinéa du paragraphe 6, la deuxième partie qui commence par :

« Schleicher fit ses suggestions pour la première fois à Hindenburg au milieu de janvier 1933... » La phrase suivante commence ainsi :

« Entre temps, von Papen était revenu à Berlin, et par l'intermédiaire du fils Hindenburg, avait eu plusieurs entrevues avec le Président. Lorsque Schleicher renouvela sa demande de pouvoirs extraordinaires, Hindenburg déclara qu'il était incapable de lui donner ce chèque en blanc et qu'il devait se réserver la décision

pour chaque cas particulier. Schleicher, quant à lui, déclara que, dans ces circonstances, il lui était impossible de rester au Gouvernement et donna sa démission le 28 janvier 1933.»

Ensuite le paragraphe 7 :

«Au milieu de janvier, lorsque Schleicher demanda pour la première fois des pouvoirs extraordinaires, Hindenburg ne savait rien des contacts qui avaient eu lieu entre von Papen et Hitler, et en particulier de la réunion qui avait eu lieu dans la maison du banquier de Cologne, Kurt von Schröder. Dans la seconde moitié de janvier, von Papen joua un rôle de plus en plus important dans la maison du Président du Reich, mais malgré tous les efforts de persuasion de Papen, Hindenburg hésita très longuement — jusqu'à la fin du mois de janvier — pour nommer Hitler chancelier. Il voulait que Papen soit chancelier.

«En fin de compte, von Papen le gagna à la cause de Hitler en utilisant l'argument que les représentants des autres partis de droite qui participeraient au Gouvernement pourraient restreindre la liberté d'action de Hitler. De plus, von Papen exprima ses craintes, si on manquait une fois de plus cette occasion, de voir se produire une révolte nationale-socialiste et une guerre civile.»

Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non.

Dr KUBUSCHOK. — Puis-je faire une remarque au sujet de l'utilisation de la déclaration sous serment de Meissner. Le cas est analogue, encore qu'un peu différent, à celui de Schröder. La déclaration de Meissner n'a pas été présentée au Tribunal au cours des débats. J'ai cependant appris, au moment de l'exposé des preuves du Ministère Public, qu'on se proposait d'utiliser un affidavit de Meissner. Je me suis entretenu à ce sujet avec le Ministère Public et j'ai attiré son attention sur le fait que je ne me contenterai en aucun cas de la présentation de cet affidavit de Meissner, mais que je tenais absolument à ce que Meissner soit cité ici comme témoin. Les raisons sont les mêmes. La personnalité du témoin Meissner, qui a été mêlé à toutes ces choses, exige qu'on fasse preuve d'une extrême prudence. Le Ministère Public m'a déclaré qu'il n'utiliserait pas la déclaration sous serment de Meissner et m'a déclaré finalement que Schröder ne serait pas cité personnellement comme témoin. Pour ma part, je n'avais aucune raison de citer ce témoin. Maintenant je me vois dans la situation suivante : l'affidavit va être présenté au cours du contre-interrogatoire, sans que je puisse interroger le témoin suspect Meissner, ni l'attaquer.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, en ce qui concerne cet affidavit, le commandant Barrington me dit qu'il

ne le possédait pas au moment de la présentation du cas Papien. J'en fais usage maintenant. Si le Tribunal estime que les divergences entre l'affidavit et les déclarations de l'accusé sont suffisantes pour nécessiter un contre-interrogatoire, je ne pose aucune objection à un contre-interrogatoire de Meissner par le Dr Kubuschok.

LE PRÉSIDENT. — Qu'avez-vous à dire au sujet de l'allégation du Dr Kubuschok suivant laquelle le Ministère Public avait déclaré qu'il ne ferait pas usage de l'affidavit ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je n'ai pas dit cela, Monsieur le Président. Le commandant Barrington, qui était avec moi, ne se souvient pas que je l'aie jamais dit. Le commandant Barrington ne l'a certainement pas dit non plus. Cela n'a jamais été dans nos intentions, car c'est évidemment un document de grande importance pour nous.

LE PRÉSIDENT. — Quelle en est la date ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le 28 novembre. Nous avons donné une copie au docteur Kubuschok.

Dr KUBUSCHOK. — Oui, Monsieur le Président, puis-je donner une explication ? Le Ministère Public britannique n'a pas pris l'engagement de ne pas présenter cet affidavit et de ne pas citer le témoin ; j'ai simplement fait savoir à plusieurs reprises au Ministère Public que je demanderais la comparution du témoin si l'affidavit était présenté. J'ai demandé à plusieurs reprises au Ministère Public : « Citez-vous ce témoin ou non ? » On m'a répondu que non. Sur quoi j'ai déclaré : « Je n'y ai pas intérêt non plus ; ne nous occupons plus de cette question et je ne citerai pas ce témoin ».

LE PRÉSIDENT. — Cet affidavit semble avoir été rédigé il y a longtemps.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — En fait, je pense qu'il date du début du Procès. Peut-être vaudrait-il mieux se baser sur les faits et non pas sur l'affidavit ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je suis toujours prêt à me ranger aux désirs du Tribunal. S'il devait se poser quelque question que ce soit, et si le Dr Kubuschok désire faire subir à ce témoin un interrogatoire contradictoire, je n'y vois personnellement pas d'objection. Je veux simplement dire que l'affaire Schröder est un peu différente. Quant à notre loyauté, je voudrais assurer Votre Honneur qu'aucun membre du Ministère Public n'a jamais supposé que la Défense pouvait penser que nous ne voulions pas faire usage de ce document. Nous avons dès le début l'intention de l'utiliser et nous en avons transmis une copie à la Défense pour la tenir au courant.

Dr KUBUSCHOK. — C'est exact et je vous en remercie.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je m'efforce, Monsieur le Président, de ne pas faire perdre trop de temps au Tribunal. Je pense qu'il vaut mieux continuer en exposant les faits pour couper court à toute discussion.

LE PRÉSIDENT. — Très bien, faites cela.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je crois, accusé, que vous avez déclaré que vous aviez eu deux entrevues avec le Président von Hindenburg et qu'après le 18 janvier vous aviez eu quelques entrevues avec Hitler, puis, après le 22 janvier, avec l'accusé Göring, comme il l'a dit dans son témoignage. Est-ce exact?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je n'ai pas rencontré Hitler entre le 4 et le 22 janvier.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est donc une question de quatre jours. Les documents nationaux-socialistes disent que vous avez commencé à négocier le 18, mais nous ne discuterons pas pour un ou deux jours. L'entrevue cruciale est celle qui avait été arrangée avec Oskar von Hindenburg chez l'accusé von Ribbentrop.

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'était un entretien préliminaire. En tout cas c'était la première prise de contact avec les nationaux-socialistes, avec Hitler et Göring.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et lors de cette entrevue chez Ribbentrop, Oskar von Hindenburg eut avec Hitler une conversation privée d'environ une heure. Est-ce exact?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est possible, mais je ne m'en souviens pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et ensuite, on décida que Hitler deviendrait chancelier dans le nouveau Gouvernement et qu'il prendrait dans son Gouvernement l'accusé Frick comme ministre de l'Intérieur et l'accusé Göring comme ministre sans portefeuille, tandis que lui-même serait à la tête de ce Gouvernement en tant que chancelier?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, le 22 nous ne nous sommes pas mis d'accord là-dessus. Nous nous sommes contentés...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je disais simplement que cela fut décidé entre vous au cours de ces journées.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, mais il est très important de préciser — excusez-moi si j'insiste — que nous n'avons commencé ces négociations qu'après qu'il fût certain que M. von Schleicher ne pouvait pas former de Gouvernement après l'échec de la tentative de scission du Parti. Cela est très important.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voulez-vous dire au Tribunal qu'à cette époque, ce que vous avez reconnu avoir fait, c'est-à-dire

avoir amené Hitler au pouvoir, vous l'avez fait simplement parce qu'il était chef du plus grand parti du Reichstag ou parce que vous pensiez que c'était l'homme le plus apte à remplir les fonctions de chancelier en Allemagne? Quel était votre motif?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Mon motif, Monsieur le Procureur, était très simple. La situation, après le 23 janvier, présentait deux possibilités: ou bien violation de la Constitution et guerre civile, ou alors Gouvernement dirigé par Hitler. Je crois avoir donné à ce sujet des explications détaillées au Tribunal.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ce que je voudrais vraiment savoir, accusé, c'est si à cette époque vous avez eu ces contacts avec Hitler. Vous avez vous-même été Chancelier du Reich. Pensiez-vous à cette époque que Hitler personnellement, avec ses buts et ses intentions, était le chancelier qu'il fallait à l'Allemagne? C'est une question très simple et je voudrais que vous y répondiez directement. Est-ce que vous pensiez qu'il était dans l'intérêt de l'Allemagne que Hitler, tel que vous le connaissiez, en devînt le chancelier?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Tout ce que je puis dire, c'est que la coalition que j'avais formée sur mandat du Président du Reich était une solution à laquelle nous étions obligés de recourir. Il n'était pas question de savoir si Hitler était meilleur ou pire qu'un autre. Nous étions obligés de le prendre.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je crois que vous avez dit que vous n'étiez pas certain que Hitler pourrait éliminer l'opposition avant d'arriver au pouvoir. Combien de temps avez-vous mis après que Hitler fut devenu chancelier pour vous apercevoir qu'il désirait éliminer l'opposition?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ne m'en suis aperçu qu'au moment où j'ai prononcé mon discours de Marbourg; c'était une dernière tentative pour fixer du programme commun, et après son échec...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'était dix-huit mois plus tard, le 17 juin 1934. Voulez-vous dire au Tribunal que vous avez mis dix-huit mois pour vous rendre compte que Hitler voulait briser toute opposition?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je viens d'expliquer au Tribunal...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Laissez-moi vous rappeler une ou deux choses: Vous rappelez-vous M. Ernst Heilmann qui était chef des sociaux-démocrates à la Diète prussienne?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je crois qu'il a été membre de la Diète prussienne avec vous pendant dix ans. Il fut immédiatement envoyé dans un camp de concentration et traité d'une façon particulièrement cruelle.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je n'ai appris cela que plus tard, ici. A ce moment-là je ne le savais pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Dites-vous au Tribunal que vous ne saviez pas en 1933 qu'Ernst Heilmann avait été envoyé dans un camp de concentration ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Tout ce que je savais, c'était que plusieurs adversaires politiques du Parti, communistes et socialistes, avaient été envoyés dans des camps de concentration par la Gestapo. Cela, je le savais.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Répondez à ma question. C'était le leader des sociaux-démocrates à la Diète prussienne, un homme qui était au Parlement avec vous pendant dix ans et vous dites que vous n'avez pas su qu'il avait été envoyé dans un camp de concentration ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ne m'en souviens pas. Je crois que je ne l'ai appris qu'ici.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vais vous citer un nom très connu : Karl von Ossietzki, titulaire du prix Nobel de la Paix, écrivain et journaliste. Ne saviez-vous pas qu'il avait été envoyé dans un camp de concentration ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ne me souviens de M. Ossietzki que comme éditeur d'un périodique, c'est tout ce que je sais de lui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous ne saviez pas qu'il avait obtenu le prix Nobel de la Paix en 1936 ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Il m'était impossible de le savoir en 1933.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais ne saviez-vous pas qu'il l'avait obtenu plus tard ? N'avez-vous pas su qu'il avait été emprisonné ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je pensais que peut-être j'aurais pu établir un rapport entre son nom et le vôtre. Prenons quelqu'un d'autre. Prenons le Dr Ernst Eckstein qui avait été député au Reichstag et qui était un avocat connu de Breslau. Ne saviez-vous pas qu'il avait été interné dans un camp de concentration ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je n'ai pas connu le Dr Eckstein, malheureusement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et le Dr Joachim, l'avocat social-démocrate de Berlin. Savez-vous qu'il a été mis dans un camp de concentration ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je ne l'ai pas connu non plus et je ne l'ai pas su.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En dehors de ces cas particuliers, ne saviez-vous pas que dans l'intervalle de quelques mois après l'accession de Hitler au poste de chancelier, des centaines, sinon des milliers de sociaux-démocrates et de communistes ont été internés dans des camps de concentration ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Des milliers ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Disons des centaines, si vous préférez. C'est le chiffre qu'a admis l'accusé Göring. Disons donc des centaines de sociaux-démocrates et de communistes. Le ministre Severing a estimé le chiffre à 1.500 dans chaque parti. Ne le saviez-vous pas ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je me souviens très exactement qu'un jour l'accusé Göring est venu au cabinet, après avoir fait évacuer par la Police la maison Liebknecht qui était le Quartier Général du parti communiste, et a déclaré qu'il avait trouvé une quantité de dossiers desquels il ressortait à quel point les communistes et les autres éléments essayaient de troubler l'ordre public et de renverser le nouveau Gouvernement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voulez-vous répondre à ma question : ne saviez-vous pas que des centaines de sociaux-démocrates et de communistes avaient été envoyés dans les camps de concentration ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Des centaines ? Je n'en savais rien, je savais que certains chefs avaient été envoyés dans les camps de concentration.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Lorsque vous avez déposé devant le Tribunal vous avez dit que le décret d'amnistie du 21 mars était analogue à ceux qui avaient été pris auparavant. C'était bien une amnistie unilatérale, dont ne bénéficiaient que ceux qui avaient combattu pour la révolution nationale-socialiste, une amnistie pour les nazis. Mais elle ne concernait pas les communistes ni les sociaux-démocrates, ni les adversaires politiques, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est exact. C'était une amnistie pour ceux qui avaient travaillé contre la formation du Gouvernement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous le saviez donc ? Revoyons votre discours d'Essen, dans lequel vous rendez compte de vos actes. C'est à la page 54 du livre de documents 11. Vous venez de me dire que tout ce que vous aviez déclaré au mois de novembre dans

ce discours était exact, que vous aviez essayé d'aider de toutes vos forces à l'accession au pouvoir des nationaux-socialistes et de leur chef, et, plus loin, vous dites « que vous avez été choisi par la Providence pour mettre la main du Führer et chancelier dans celle de notre bien-aimé Maréchal ». En novembre 1933, vous deviez avoir une conception très claire de la façon dont Hitler, votre chancelier et Führer, traitait ses adversaires politiques. Vous nous avez fait part de votre point de vue : pourquoi disiez-vous que vous étiez fier d'avoir soutenu de toutes vos forces l'œuvre du parti national-socialiste, si vous n'étiez pas d'accord avec ce Parti ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Nous nous sommes opposés de toutes nos forces au sein du cabinet aux violations par Hitler de la politique de coalition. Nous connaissions certes ces violations. Personnellement, j'ai attiré à plusieurs reprises l'attention des milieux intéressés sur ces violations dans de nombreux discours qui n'ont pas été déposés au Tribunal, mais, tant que cette coalition subsistait, j'espérais que nous arriverions à nous imposer, et c'est pourquoi c'est la seule raison pour laquelle j'ai assuré Hitler de ma loyauté, afin qu'il fasse, lui aussi, preuve de loyauté envers nous-mêmes.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais simplement vous rappeler les dernières phrases. Vous vous adressez, en particulier, de façon prudente, à vos compatriotes catholiques :

« Disons à cette heure au Führer et à la nouvelle Allemagne que nous croyons en lui et en son œuvre. »

Pourquoi disiez-vous cela, alors qu'en novembre 1933 vous saviez fort bien que son programme était de briser toute opposition, de dissoudre les syndicats et de prendre en Allemagne le pouvoir absolu ? Pourquoi avez-vous prononcé un tel discours si vous n'aviez pas confiance en Hitler et si vous n'étiez pas d'accord avec tout ce qu'il voulait faire ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je vais vous dire cela très exactement. Vous savez qu'en juillet de cette année-là j'avais conclu le Concordat, que j'avais obtenu de Hitler l'assurance qu'il ferait de la paix religieuse la base de sa politique. Plus nous réussirions à faire suivre le Gouvernement par des éléments conservateurs, mieux cela valait pour réaliser notre programme.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si c'est là votre réponse, nous passerons à un autre point de la question. Je crois que vous avez déclaré aujourd'hui, ou même il y a quelques minutes, que vous commenciez à vous rendre compte du caractère de l'équipe avec laquelle vous travailliez, au moment où vous avez prononcé votre discours de Marbourg, le 17 juin. Je n'ai pas l'intention de vous offenser, croyez-moi...

LE PRÉSIDENT. — La traduction russe passe sur la même ligne que la française, je crois qu'il vaut mieux suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue.)

Dr VON LÜDINGHAUSEN. — Monsieur le Président, puis-je demander au Tribunal de dispenser mon client M. von Neurath d'assister aux audiences de demain et d'après-demain pour préparer et compléter sa défense?

LE PRÉSIDENT. — Certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Accusé, vous avez dit au Tribunal beaucoup de choses sur votre discours de Marbourg. L'un de vos collaborateurs n'était-il pas un M. Jung?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est exact, oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Croyez-moi, je ne voudrais pas vous offenser, mais M. Jung vous a considérablement aidé pour la composition de ce discours de Marbourg?

ACCUSÉ VON PAPEN. — M. Jung m'a très fréquemment établi des projets de discours et il a agi de même pour le discours de Marbourg.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Il a été fusillé après le 30 juin?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'était un homme pour lequel non seulement vous éprouviez de l'affection, mais dont vous considérez les vues politiques — je crois que vous l'appeliez un conservateur progressiste — avec respect et sympathie, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous nous avez parlé de M. Bose. Il a été exécuté. M. von Tschirschky a été arrêté par deux catégories différentes de gens, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — M. von Savigny a-t-il aussi été arrêté?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ne me souviens pas, mais je ne crois pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Peu important les noms, mais en tout deux membres de votre État-Major ont été fusillés et trois ont été arrêtés?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Un membre de mon État-Major a été fusillé et deux arrêtés. M. Jung ne faisait pas partie de mon État-Major.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — M. Jung n'était pas un membre de votre État-Major mais il était un de vos proches collaborateurs?

ACCUSÉ VON PAPEN. — M. Jung était un collaborateur et, comme je l'ai dit, il m'a très souvent aidé lorsque j'avais beaucoup de travail, en me préparant des discours; j'échangeais avec lui des idées conservatrices.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Enfin, il est bien connu que le général von Schleicher et sa femme ont été fusillés, et je crois que le général von Bredow a été également fusillé, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous même avez été arrêté pendant trois jours, comme vous nous l'avez dit, et vos dossiers ont été saisis, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ceci a-t-il ébranlé votre foi dans le régime et dans Hitler?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Ma foi, en quoi? Je vous demande pardon...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ces actes ont-ils ébranlé votre foi dans le régime et dans Hitler?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Certainement, j'ai déjà expliqué hier au Tribunal que cet acte avait rompu le pacte du 30 janvier.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et vous avez offert votre démission le 2 juillet, je crois?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je l'avais déjà offerte auparavant.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous l'aviez déjà offerte le 18 ou 19 juin et vous avez confirmé cet acte le 2 juillet?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Parfaitement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est exact, j'avais fait une erreur. Voulez-vous dire que vous avez fait une nouvelle offre de démission parce que vous aviez perdu votre foi dans le régime ou à cause de l'insulte faite à votre honneur par votre arrestation, la saisie de vos dossiers et l'exécution de vos secrétaires?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai donné ma démission d'abord à cause de l'affront intolérable que j'avais subi, ainsi que mon personnel, et ensuite parce que Hitler avait, par cet acte, rompu le pacte de 30 janvier et parce que toute collaboration politique avec lui était devenue impossible pour moi.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je vois. Reportez-vous au document 714, qui devient GB-497. C'est une lettre que vous avez adressée à Hitler le 4 juillet et dans laquelle vous dites :

« Hier à 10 heures du matin, après mon élargissement par la Police le 2 juillet à 9 heures, j'ai eu l'honneur de vous informer verbalement de mon point de vue quant aux événements des derniers jours. A ce propos, je vous ai déclaré qu'il m'était impossible de reprendre mon siège au ministère tant que moi-même et mes collaborateurs n'auraient pas été réhabilités.

« Le 30 juin, cinq de mes collaborateurs ont été arrêtés ; l'un d'eux a été exécuté ; mes dossiers ont été confisqués, mon bureau mis sous scellés et ma secrétaire particulière également arrêtée. Cet état de choses subsiste encore à l'heure actuelle.

« L'emploi de tels procédés à l'égard du second haut fonctionnaire de l'État ne saurait être justifié que si lui-même et ses collaborateurs s'étaient rendus coupables de complicité dans le complot contre le Führer et l'État.

« Il est de l'intérêt non seulement de la sauvegarde de mon honneur personnel, mais encore de celle de l'autorité et l'intégrité de l'État que la culpabilité soit prouvée immédiatement ou qu'il soit procédé à une réhabilitation. »

Et plus loin, vous dites :

« Ces événements sont connus à l'étranger, et partiellement déformés », et que, pour cette raison, pas une seule heure ne devait être perdue. Vous faites appel à son sens de l'honneur militaire et vous demandez que l'affaire soit soumise au Procureur général ou qu'un communiqué soit publié déclarant :

« ... que l'enquête établit qu'il n'y avait aucune preuve de complicité dans le complot et qu'ainsi soit lavé mon honneur et celui de mes collaborateurs.

« Au cas où vous ne prendriez pas de telles mesures, il me serait impossible d'appartenir plus longtemps au cabinet. »

Voyez le reste de la lettre :

« Je vous ai déjà offert, M. le chancelier, ma démission les 18 et 19 juin. Je peux vous l'offrir aujourd'hui d'autant plus facilement qu'il apparaît que le travail que nous avons commencé en commun le 30 janvier 1933 semble être maintenant à l'abri de nouvelles révoltes. En même temps, je vous demande d'être relevé de mes fonctions de commissaire pour la Sarre.

« J'espère que vous prendrez, comme je vous l'ai demandé hier, une décision concernant la réparation de mon honneur dans les heures qui vont suivre et je reste loyalement dévoué à vous et à votre œuvre pour notre Allemagne. »

Est-il exact que vous étiez soulagé du fait que le travail de Hitler était maintenant à l'abri de nouvelles révoltes ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, j'avais l'impression que c'était bien une révolution qu'il avait maîtrisée. Cette lettre a été écrite un jour après la libération. J'avais l'impression qu'il y avait eu une révolution et que la question était maintenant réglée.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Saviez-vous que le général von Schleicher et sa femme avaient été tués ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ne crois pas l'avoir su à ce moment-là.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous saviez seulement que M. von Bose avait été fusillé ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, c'est dans la lettre.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et vous saviez qu'il n'y avait pas la moindre raison au monde pour exécuter le général von Schleicher, Jung et Bose ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je ne connaissais pas les motifs ; dans la mesure où je peux me souvenir . . .

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous saviez qu'il n'y avait pas de raison, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, à mes questions concernant les motifs, Hitler avait répondu que M. von Bose avait été impliqué dans une affaire de renseignements communiqués à la presse étrangère.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Nous pouvons donc admettre que vous parliez à cœur ouvert avec une confiance et une sincérité entières quand vous disiez le 4 juillet 1934 : « Je reste loyalement dévoué à vous et à votre œuvre pour notre Allemagne » ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, j'espérais que son œuvre, si même il se séparait de moi sur le plan de la politique intérieure, ne serait pas défavorable à l'Allemagne.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Inutile à continuer à lire ces lettres. J'y reviendrai en temps utile. Ne lisez donc pas les autres à l'avance. A la suite de cette lettre, vous avez vu Hitler ce jour-là, n'est-ce pas ? Voudriez-vous répondre à ma question ? Je puis vous assurer que nous lirons ces lettres ensemble. Avez-vous vu Hitler ce jour-là ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je l'avais vu auparavant.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais vous l'avez également vu après ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je l'avais vu la veille. Dans la lettre . . .

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous l'avez vu après la lettre et vous vous êtes entendu avec lui pour rester vice-chancelier

jusqu'en septembre et prendre ensuite un poste aux Affaires étrangères?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je ne crois pas, non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si vous ne le croyez pas, regardez la lettre suivante: D-715 (GB-498). C'est une lettre datée du 10 juillet qui commence ainsi:

« Notre accord du 4 juillet » — c'est la date de la dernière lettre — « suivant lequel je resterais jusqu'au mois de septembre à mon poste de vice-chancelier, après quoi je passerais aux Affaires étrangères, a été passé à la condition suivante: restauration immédiate et totale de mon autorité et de mon honneur afin de me permettre de rester au service du Reich dans quelque fonction que ce soit. »

Prétendez-vous que le 10 juillet vous ne saviez pas que le général von Schleicher et sa femme avaient été tués, que le général von Bredow avait été tué ainsi que Jung et Bose? Vous ne le saviez pas le 10 juillet?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je n'ai jamais prétendu ne pas l'avoir su, mais, ainsi que je l'ai dit au Tribunal, j'ai demandé qu'une enquête soit faite sur cette question afin que l'on en connût les raisons. On a déclaré officiellement que Schleicher avait été tué en légitime défense, de sorte que ces questions étaient encore très peu claires.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais il est bien exact, comme vous le dites ici, que vous étiez convenu avec Hitler de rester vice-chancelier jusqu'en septembre et de passer ensuite aux Affaires étrangères, sous ces conditions?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, ce n'est pas exact, car j'ai déjà expliqué ici...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est votre propre lettre, accusé.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, mais je l'ai écrite parce que Hitler m'avait fait espérer une mise au point de la question, une enquête qui me permettrait, une fois mon honneur réhabilité et la lumière faite sur ces crimes, de rester au service du Reich; mais cela n'a jamais eu lieu.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Von Bose et Jung avaient travaillé en étroite collaboration avec vous, et si quelqu'un devait savoir s'ils étaient innocents ou non, c'était bien vous. Pourquoi, sachant cela, avez-vous consenti à rester vice-chancelier et à passer par la suite aux Affaires étrangères?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai bien spécifié que j'avais donné ma démission. Cette phrase, par laquelle j'envisageais la possibilité

de rester dans mes fonctions, ne constitue qu'une supposition. J'avais déjà pris congé en fait et le fait est que depuis le 4 juillet je n'ai plus exercé aucune activité dans le Gouvernement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Regardez ce qui suit :

« A cette fin, je vous avais soumis le 5 juillet une proposition en vue d'une déclaration officielle expliquant pourquoi plusieurs membres de mon personnel avaient été arrêtés, comment M. von Bose avait perdu la vie, et précisant qu'aucun des membres de mon bureau n'avait participé à la révolte des SA. Cette déclaration que je vous avais demandé de faire n'a été que partiellement autorisée et publiée par vous et seulement en ce qui concerne la libération et l'innocence de MM. Tschirschky, von Savigny et de ma secrétaire particulière, Mademoiselle Stotzingen. »

Vous avez exposé à Hitler votre propre version en lui demandant de la publier. Il n'a pas voulu le faire. Il n'a pas voulu réhabiliter les gens qui avaient travaillé avec vous, et, pourtant, vous avez consenti à conserver vos fonctions de vice-chancelier et à passer ensuite aux Affaires étrangères. Vous voyez ce que je veux dire ? Je veux dire que votre situation personnelle était la seule chose à laquelle vous teniez, et qu'une fois votre honneur réhabilité, vous étiez prêt à servir ces assassins aussi longtemps que votre dignité n'en souffrait pas.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Monsieur le Procureur, je ne peux pas donner de meilleure preuve de mes intentions de me séparer du régime que le fait même de ma démission. Si la lumière avait été faite, si l'on avait déclaré innocents mes collaborateurs qui avaient été arrêtés, ou assassinés, peut-être m'eût-il été possible de rester au service du Reich, mais non pas comme vice-chancelier puisque j'avais déjà donné ma démission de ce poste. Cette lettre montre bien que Hitler n'avait absolument rien fait en vue de publier une telle déclaration.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et, du fait qu'il n'avait rien entrepris, vous lui avez adressé une déclaration d'admiration encore plus écœurante. Regardez le numéro D-716, qui devint GB-499 :

« Monsieur le Chancelier du Reich,

« J'ai longuement réfléchi à notre conversation d'hier et aux déclarations que vous m'avez faites ; ce que vous m'avez dit en particulier de vos intentions concernant votre discours au Reichstag, son énorme importance et ses conséquences particulières sur la position de l'Allemagne dans le domaine de la politique étrangère, ont fait l'objet incessant de mes préoccupations. Je me sens donc obligé, je considère même qu'il est de mon devoir, de vous faire connaître mon opinion, comme je l'ai souvent fait à d'autres occasions.

« Vous m'avez expliqué hier que vous aviez l'intention d'accepter publiquement la responsabilité de tous les événements qui ont eu lieu en marge de la répression de la révolte des SA. Permettez-moi de vous dire combien je trouve virile et humaine une telle attitude. L'écrasement de la révolte et votre intervention courageuse et ferme n'ont suscité dans le monde entier que l'approbation. Ce qui cependant constitue actuellement une charge pour l'Allemagne, ce sont ces événements qui se sont passés en dehors de votre propre initiative, sans rapport immédiat avec la révolte, et dont vous m'avez vous-même donné des exemples. Ils ont été mentionnés en particulier par la presse anglaise et américaine. » Je passe trois alinéas et continue : « Permettez-moi de vous assurer une fois de plus que ma personne ou mes fonctions — exception faite de la réhabilitation de mon honneur personnel — n'ont pas la moindre importance et ne sont en cause que dans la mesure où les événements qui se sont produits à la vice-chancellerie le 30 juin peuvent être interprétés comme une rupture entre vous et moi. »

Après avoir continué un moment sur le même ton, vous terminez en disant : « Avec l'expression de mon admiration inchangée et de mon dévouement ».

Ceci ne veut-il pas dire, accusé, que du moment où votre dignité était sauve, il vous importait peu que vos collaborateurs eussent été exécutés ou que le Gouvernement dont vous aviez fait partie pratiquât une politique de meurtre ? Cela vous importait peu, dans la mesure où votre dignité était sauvegardée et où il vous était possible d'espérer un poste aux Affaires étrangères.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pourquoi, alors, avez-vous écrit des choses de ce genre au chef d'une bande de meurtriers qui avaient assassiné vos collaborateurs ? Pourquoi lui avez-vous écrit :

« L'écrasement de la révolte et votre intervention courageuse et ferme n'ont suscité dans le monde entier que de l'approbation » ? Pourquoi avez-vous écrit cela ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Parce qu'à cette époque je pensais qu'en fait une révolution avait eu lieu et que Hitler avait su l'éviter ; comme, d'autre part, beaucoup de gens avaient été tués, et dans mes propres services, il me semblait que Hitler devait établir la vérité. Quand il me dit qu'il en prenait la responsabilité, je trouvais cela remarquable de sa part, mais je ne pensais pas, comme il le fit plus tard, qu'il déclarerait au Reichstag que ces événements étaient justifiés. J'avais compris que s'il en prenait personnellement la responsabilité, il voulait dire par là qu'il ferait la lumière sur ces événements aux yeux du monde, et non pas qu'il se contenterait, sans faire d'enquête, de promulguer une loi les justifiant.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voulez-vous dire au Tribunal que le 12 juillet vous pensiez qu'il subsistât le moindre doute ou la moindre possibilité que votre ami Jung fût coupable de trahison envers le Reich ou d'un complot contre Hitler? Avez-vous pensé cela, ne fût-ce qu'un moment?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Hitler m'a expliqué alors que l'exécution de Bose n'avait été tout d'abord que...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Non, je vous ai demandé votre opinion personnelle. Je vous ai demandé si vous avez cru un seul instant que Jung avait été coupable de trahison envers le Reich ou d'un complot contre Hitler?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, certainement pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Cependant, vous saviez parfaitement que Hitler était inquiet de la publicité faite devant l'opinion étrangère à une scission entre vous et lui. Vous saviez qu'après cette épuration sanglante, le soutien d'un ancien Chancelier du Reich, et, comme vous nous l'avez dit, un catholique de vieille souche qui jouissait d'une grande considération parmi la population allemande, serait d'un grand prix pour Hitler, après ce massacre qui avait causé grande inquiétude à l'étranger? Vous le saviez?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, il me semble au contraire que cette lettre fait ressortir que je n'ai pas cessé de prier Hitler de déclarer pour quelles raisons on avait agi de cette façon contre moi et mes collaborateurs. Il devait l'expliquer au monde.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur von Papen, si vous, en tant qu'ex-Chancelier du Reich et, comme vous le dites vous-même, l'une des personnalités catholiques les plus en vue de l'Allemagne, ancien officier de l'Armée impériale, aviez dit à ce moment-là: « Je ne veux pas m'associer à l'assassinat, au meurtre commis de sang froid comme instrument de politique », vous auriez pu, moyennant quelques risques pour vous-même, faire tomber entièrement ce régime pourri, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — C'est possible, mais si je l'avais dit publiquement, il est probable que j'aurais disparu quelque part comme mes collaborateurs et, du reste, le monde savait par ma démission que je me désolidarisais de cette affaire.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voyons donc ce que vous avez écrit. Regardez le document D-J-717 (GB-500). Il souligne l'importance que Hitler a attaché à votre adhésion. Regardez le second alinéa. Je vais le lire, car il est très court: Vous écrivez: « J'espère que vous avez reçu ma lettre d'hier et que vous avez compris l'esprit dans lequel elle a été écrite. Aujourd'hui, je vous demande pour des raisons personnelles de me dispenser de participer à la séance du Reichstag. Vous avez déclaré hier que mon

abstention pourrait donner l'impression qu'il existe un désaccord entre nous. Cette impression ne pourra cependant pas exister si, dans vos déclarations, vous mentionnez l'affaire de la vice-chancellerie sous la forme dans laquelle vous avez accepté de le faire.

« Au cours des dernières journées, je me suis conduit avec la plus grande réserve vis-à-vis de l'extérieur, et me suis montré le moins possible. Vous comprendrez sûrement mon désir de ne paraître de nouveau en public qu'au moment où la lumière aura été faite sur mon compte.

« J'ai également demandé au président du Parti d'excuser mon abstention. »

Qui était le président du Parti? Était-ce le président du parti nazi?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je crois que le président du Parti était alors le Dr Frick.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'était le parti du Gouvernement?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui. Cette lettre fait ressortir que j'ai prié Hitler de se justifier devant le Reichstag des mesures qu'il avait prises contre moi et mes collaborateurs.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous désiriez qu'il fasse une déclaration disant que vous n'aviez jamais dérogé à votre loyauté envers lui? C'est bien cela que vous vouliez?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je voulais...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si vous n'êtes pas d'accord, regardez le document D-718 (GB-501). Vous verrez ce que vous dites le lendemain :

« Monsieur le Chancelier du Reich. Maintenant que vous avez, la nuit dernière, donné à la nation et au monde votre grand compte rendu des événements intérieurs qui ont conduit au 30 juin, j'éprouve le besoin de vous serrer la main, comme je l'ai fait le 30 janvier 1933, et de vous remercier de tout ce que vous avez à nouveau donné à la nation allemande en écrasant la seconde révolution qui avait été projetée et en énonçant des principes politiques irrévocables et dignes d'un véritable homme d'État.

« Ces circonstances pénibles et tragiques m'ont empêché, pour la première fois depuis le 30 janvier, de paraître à vos côtés. Vous m'avez vous-même excusé et avez compris qu'un vice-chancelier ne peut s'asseoir au banc des ministres aussi longtemps qu'il se voit soumis à un traitement particulier. (Les papiers qui m'avaient été confisqués ne m'ont toujours pas été rendus malgré les instructions que vous-même et Göring avez données.) Vos déclarations font devant l'Histoire la preuve que tout soupçon portant sur un rapport quelconque de ma personne avec ces manœuvres de

trahison n'était que calomnie et diffamation délibérées. Je vous remercie de l'avoir déclaré.»

Puis, après avoir dit que les gens sont néanmoins restés sous cette impression, vous dites dans l'avant-dernier alinéa :

«Je serais par conséquent reconnaissant si à une prochaine occasion vous pouviez indiquer clairement que jusqu'à aujourd'hui» — c'était le 14 juillet — «j'ai toujours loyalement pris parti pour vous et que j'ai combattu pour vous, pour votre direction et pour votre œuvre en Allemagne.»

Accusé, contestez-vous ce que je vous ai dit il y a un moment, c'est-à-dire que vous vouliez la confirmation de votre loyauté envers le régime? N'étiez-vous pas inquiet du fait que von Schleicher et sa femme, que von Bose et Jung, et bien d'autres, eussent été assassinés par le Gouvernement du Reich? Si oui, pourquoi auriez-vous écrit une telle lettre?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai écrit cette lettre — comme cette lettre le montre d'ailleurs — parce que j'étais encore accusé d'avoir approuvé une tentative d'assassinat de Göring et Goebbels et d'autres conspirations; c'est pourquoi je tenais à préciser et à faire préciser par Hitler que je n'avais pris part à aucune conspiration contre lui dans le cadre de cette révolte. Bien entendu, dans cette lettre je me réfère tout d'abord à mon attitude et à l'attitude de mes collaborateurs. La réhabilitation de l'honneur du général Schleicher n'était pas mon affaire mais celle de l'Armée.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Nous y viendrons quand nous parlerons de l'Armée mais, pour le moment, ce que je veux vous dire est que, même après avoir su que vos amis avaient été assassinés, vos propres amis, pour ne rien dire de vos vieux collaborateurs, vous n'avez cessé de protester de votre loyauté et affirmer que vous aviez toujours travaillé et collaboré avec Hitler dans tout ce qu'il faisait. Étiez-vous sincère dans cette lettre? Ou n'étaient-ce que des mensonges destinés à vous protéger?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, j'ai écrit cela parce qu'en fait la tentative de meurtre entreprise par Himmler contre moi, le fait que j'aie été arrêté, tout cela reposait sur la supposition que j'avais participé à une conspiration contre le gouvernement hitlérien. Il fallait donc préciser qu'aussi longtemps que j'avais appartenu à ce gouvernement, j'avais agi envers lui en toute loyauté. C'est là la raison pour laquelle j'ai demandé que ces déclarations soient faites.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous souvenez-vous du questionnaire adressé sur vos instructions par votre estimé défenseur au baron von Lersner? C'est le numéro 2 (a), page 212 du troisième livre de documents de la Défense. Question 2 (a) :

«Savez-vous si l'accusé von Papen gardait l'espoir de diriger la politique de Hitler dans la voie qu'il poursuivait lui-même en

insufflant à cette politique des idées conservatrices et ceci jusqu'à ce que les meurtres commis le 30 juin 1934 et leur justification par Hitler lui eussent montré que ses efforts et ses espoirs étaient vains? »

Et, comme on pouvait s'y attendre, le baron von Lersner répondit oui à la question.

LE PRÉSIDENT. — Quelle question est-ce?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — 2 (a), page 212.

LE PRÉSIDENT. — Elle ne figure pas sur notre exemplaire.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je regrette...

LE PRÉSIDENT. — 2 (h), peut-être?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je suis désolé. C'est une erreur de ma part. L'h est presque effacé et je l'ai pris pour un a. C'est la question 2 (h). (*Au témoin.*) Est-ce que cela exprime exactement votre point de vue: «... jusqu'à ce que les meurtres commis le 30 juin 1934 et leur justification par Hitler lui eussent montré que ses efforts et ses espoirs étaient vains? » Êtes-vous d'accord? C'est un questionnaire déposé par votre propre défenseur.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, je suis d'accord.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si c'était ce que vous pensiez, pourquoi avez-vous écrit à Hitler des lettres exprimant une admiration aussi éœurante?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Ce que je voulais faire ressortir de ce questionnaire, ou du moins ce que je voulais demander au baron Lersner est ceci: est-il exact que...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Les réponses que le témoin attend sont contenues dans ses questions. C'est un des meilleurs exemples de question suggérant une réponse que j'aie jamais vus. Vous dites que ce questionnaire exprime votre point de vue, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je voudrais dire que si j'étais de cet avis, il devint évident après le 30 juin qu'une collaboration avec Hitler n'était plus possible et donc que le programme de coalition convenu entre nous était rompu...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous ne cessez cependant de répéter que votre loyauté et votre admiration n'avaient pas changé et que vous aviez collaboré: «Je reste loyalement dévoué à vous et à votre œuvre en Allemagne». Si votre opinion est telle qu'elle est exposée dans cet interrogatoire, à savoir que votre foi était ébranlée, pourquoi écriviez-vous que vous étiez loyalement dévoué à Hitler et à son œuvre?

ACCUSÉ VON PAPEN. — J'ai déjà dit au Tribunal et à vous-même que j'espérais que malgré cet effondrement de la situation

intérieure, Hitler ferait une politique raisonnable dans le domaine de la politique extérieure. Il était là; nous ne pouvions pas le chasser. Il nous fallait compter avec Hitler et son gouvernement. Tous ces messieurs ont continué à travailler avec lui et je suis le seul qui me sois retiré. Toutes ces lettres par lesquelles vous prétendez prouver que je n'étais pas loyal ou sincère ou, comme vous le dites, que j'étais un menteur et un trompeur, ne peuvent pas démentir aux yeux du monde le fait que j'ai donné ma démission.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Et onze jours plus tard, après la dernière lettre, vous avez accepté la tâche de représenter — je ne veux pas dire une bande d'assassins — mais ce gouvernement qui se servait du meurtre comme instrument de politique, en qualité de plénipotentiaire en Autriche; onze jours après votre dernière lettre!

Voyons si le motif du meurtre n'avait rien à faire là-dedans. Pensez-vous que Hitler n'était pas derrière le putsch du 11 juillet en Autriche, putsch duquel résulta le meurtre du Chancelier Dollfuss?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je savais que M. Habicht, qui avait été désigné par lui pour diriger le parti autrichien, était au moins en rapport avec cette affaire, mais je ne savais pas que Hitler eût donné son approbation personnelle.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pensez-vous que le ministère des Affaires étrangères allemand ait eu quelque chose à faire dans le putsch de juillet?

ACCUSÉ VON PAPEN. — A mon avis, le ministère des Affaires étrangères allemand n'a rien eu à faire avec le putsch de juillet.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pensez-vous que le Dr Rieth — si c'est bien son nom — oui, Rieth, l'ambassadeur allemand à Vienne, ait participé au putsch?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, je sais seulement que le Dr Rieth négociait avec le Gouvernement autrichien.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous ne saviez donc pas que Hitler agissait dans la coulisse. Vous contestez que l'ambassadeur d'Allemagne y ait participé, ainsi que le Dr Rieth. Regardez à la page 96 du livre de documents 11 (a), pages 79 et 80 du texte allemand.

C'est un rapport fait par vous l'année suivante. Je m'en sers en dehors de l'ordre chronologique, parce que vous y récapitulez les faits dans une seule phrase. Regardez le dernier alinéa, page 79 du texte allemand. C'est l'avant-dernier alinéa de la page 96, livre de documents 11 (a), Monsieur le Président. Je cite:

«L'espoir que la conversation personnelle entre le Führer et Chancelier du Reich et le chef de l'État italien, à Stresa, amènerait

un règlement des différends germano-italiens a été entièrement anéanti par l'attitude menaçante adoptée par Mussolini à la suite de l'exécution de son ami Dollfuss et de la mobilisation de quelques corps italiens sur le Brenner. Il est devenu évident que la tentative faite à la suite de mon envoi à Vienne en vue de « rétablir des relations normales et amicales » n'était pas une tâche facile après ce qui venait de se passer. La méfiance devant les méthodes de violence du parti nazi autrichien — veuillez bien regarder les mots suivants — « qui était influencé, comme il apparut de plus en plus dans les divers procès, par des personnalités dirigeantes du Reich, était trop forte, l'impression causée par les méthodes terroristes et la mort du chancelier était trop vive encore dans tous les milieux. »

Accusé, dites au Tribunal qui étaient ces personnalités dirigeantes du Reich allemand qui avaient soutenu le putsch de juillet et l'assassinat de Dollfuss. Qui étaient ces personnes ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Certainement pas l'ancien ambassadeur allemand à Vienne, M. Rieth, mais exclusivement M. Habicht et les personnes qui se trouvaient sous ses ordres et qui, sur l'ordre de Hitler, avaient dirigé la politique nazie en Autriche. Mais je tiens à attirer votre attention sur le fait que cette phrase dit : « La méfiance devant les méthodes de violence du parti nazi autrichien... comme il apparut de plus en plus dans les divers procès... ». C'est là une chose que nous n'avons reconnue qu'un an après, mais non pas lorsque j'étais chargé de mission.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Ce que je vous ai demandé, c'est qui étaient ces personnalités allemandes en vue ? Voulez-vous peut-être dire au Tribunal que Habicht, qui était l'agent de liaison de la NSDAP en Autriche, était une personnalité en vue ? Qui étaient ces personnes ? Vous ne voulez tout de même pas dire que les nazis autrichiens étaient des personnalités allemandes en vue ? Qui étaient ces personnalités dont vous parlez ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — La personnalité dirigeante était sans aucun doute M. Habicht. Mais cette lettre a été écrite à Hitler pour lui dire : « Regardez, voyez ce que vous avez fait ».

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pensez-vous sérieusement que le Tribunal croit que vous êtes sincère lorsque vous dites que par des personnalités en vue vous voulez désigner d'abord M. Habicht et que vous ne pensiez à personne d'autre malgré l'emploi de ce pluriel ? Est-ce cela que vous voulez que le Tribunal comprenne ? Je ne sais pas si vous vous en souvenez, accusé, mais réfléchissez avant de répondre. Le général Glaise-Horstenau ne pouvait même pas se souvenir du nom de Habicht au cours de son témoignage.

Vous ne pouvez pas prétendre sérieusement que vous vouliez parler d'un agent de liaison avec la NSDAP autrichienne quand

vous faisiez état de personnalités allemandes en vue? Vous pouvez certes donner une meilleure réponse. Réfléchissez encore et dites au Tribunal quelles étaient les personnalités dont vous parliez.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Monsieur le procureur, M. Habicht n'était pas un agent, mais avait été désigné par Hitler comme chef du parti nazi en Autriche. Je peux donc le désigner avec raison comme une personnalité dirigeante. Si Hitler lui-même avait à l'époque connaissance de ces affaires, il devait, en lisant ma lettre, savoir de quoi il s'agissait.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Si même je vous accordais M. Habicht, ce que je ne ferai pas, il n'est que l'un des hommes dont vous parlez. Qui sont les autres? Vous avez parlé de personnalités allemandes en vue. Qui sont les autres personnes qui étaient derrière le putsch et cet assassinat?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je dois vous dire ouvertement qu'après douze ou treize ans qui se sont écoulés depuis, je ne me souviens plus exactement de qui je voulais parler, au moment où j'ai écrit cette lettre. De toute façon elle avait pour but, je pense que vous vous en rendez compte, de dire à Hitler que les méthodes qui étaient appliquées là-bas étaient beaucoup plus nuisibles que nous ne nous en doutions à ce moment-là.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Bon. Admettons. Nous considérerons donc que vous saviez que des personnalités allemandes indéterminées étaient responsables du meurtre de Dollfuss.

Voyons maintenant ce que vous dites de M. Messersmith. Si je comprends bien, vous niez et, si je puis dire, avec vigueur, ce qu'il a dit à votre sujet? Voyons donc ce qu'il dit et dans quelles mesures vous pouvez sérieusement le contester.

Je pense, Votre Honneur, que je vous ai donné la référence hier. C'est la déclaration sous serment PS-1760, page 22 du livre de documents 11; l'autre déclaration, PS-2385, est au livre de documents 11 (a), page 24. Elle est plus courte.

Celle que je veux vous soumettre, accusé, porte le numéro PS-1760, à la page 3. Je voudrais que vous regardiez le passage où il est question de vous. Je crains de ne pas pouvoir vous indiquer le passage exact du texte allemand. C'est à la page 22, Monsieur le Président. L'alinéa commence ainsi: «Le fait que la politique de l'Anschluss demeure entièrement inchangée m'a été confirmé par Franz von Papen quand il est arrivé à Vienne comme ministre d'Allemagne». Avez-vous trouvé la page, accusé?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Quelques lignes plus loin, dans la déclaration de M. Messersmith, on lit:

«Lorsque je rendis visite à von Papen à la légation allemande, il me salua en disant: «Maintenant, vous êtes dans ma légation et

je peux diriger la conversation». De la façon la plus cynique et la plus crue, il s'est ensuite mis à me dire que toute l'Europe du Sud-Ouest, jusqu'aux frontières de la Turquie était l'arrière-pays naturel de l'Allemagne et qu'il avait été chargé de faciliter le contrôle économique et politique de l'Allemagne sur toute cette région au profit de l'Allemagne. Il me dit franchement et sans ambages que le premier pas serait de s'assurer le contrôle de l'Autriche. Il me déclara clairement qu'il était en Autriche pour miner et pour affaiblir le Gouvernement autrichien et pour, depuis Vienne, travailler à affaiblir les Gouvernements des autres pays du Sud et du Sud-Est. Il me dit qu'il avait l'intention d'user de sa réputation de bon catholique pour acquérir dans ce but de l'influence auprès de certains Autrichiens, tels que le cardinal Innitzer. Il me dit qu'il me disait cela parce que le Gouvernement allemand était décidé à s'assurer le contrôle de l'Europe du Sud-Ouest, que rien ne pouvait l'arrêter et que notre politique, ainsi que celle de la France et de l'Angleterre, manquait de réalisme.»

Puis M. Messersmith déclare vous avoir dit qu'il était surpris de cette déclaration, à quoi vous avez répondu par un sourire et en faisant remarquer que, bien entendu, cette conversation devait rester entre vous et lui, et que vous ne parleriez pas de cette façon à quelqu'un d'autre. Puis il dit :

«J'ai indiqué les détails de cette conversation parce qu'elle est typique de la franchise et de l'absence de détours avec lesquelles les hauts dignitaires nazis exposent leurs objectifs.»

Vous avez dit au Tribunal que vous n'avez rien déclaré de tel à M. Messersmith. En dehors de la question de savoir si vous l'avez dit ou non, niez-vous que tels aient été vos buts et vos intentions ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je conteste absolument que mes buts et mes intentions aient été ceux que M. Messersmith me prête dans cet affidavit. J'ai dit hier au Tribunal...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voyons cela rapidement. Voulez-vous revenir sur le document que vous consultiez il y a peu de temps, le document PS-2248. Il commence à la page 96 du livre de documents 11 (a), Monsieur le Président, et nous passerons à la page 97 ; page 81 du texte allemand.

Donc, accusé, c'était là votre opinion en 1935, si vous regardez le début de la page 81 du texte allemand :

«Le grand discours historique du Führer, le 21 mai de cette année, et plus tard l'accord naval, ont créé une détente considérable vis-à-vis de l'Angleterre. Mais la définition claire et définitive de l'attitude nationale-socialiste vis-à-vis de la doctrine de la Russie soviétique a donné lieu à un redoublement des efforts français et russes afin d'affaiblir notre position à l'Est et au Sud-Est, sans

apporter en contre-partie une renonciation clairement exprimée à l'annexion ou à l'Anschluss de l'Autriche.

« Tout essai d'offensive économique, et plus encore politique, de la part du nouveau Troisième Reich, en direction du Sud-Est de l'Europe, devra nécessairement se heurter à un front commun de l'Europe. »

Qui vous a donné l'idée d'une offensive économique ou politique vers le Sud-Est de l'Europe? En aviez-vous parlé à l'accusé von Neurath?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, absolument pas.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pensez-vous que vous parliez en votre propre nom?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Bien entendu. Je fais une constatation négative. Je constate, Sir David, qu'une avance vers le Sud-Est européen devait nécessairement se heurter à un front commun de l'Europe. Je donne un avertissement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous comprendrez, Monsieur von Papen, que je ne peux pas faire de commentaires actuellement. J'attire simplement votre attention sur certains faits. Je vous demande si cette idée émanait, par exemple, du ministre des Affaires étrangères, ou si elle vous était propre. Vous dites qu'elle vient de vous?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Voyez à la page 82; c'est toujours à la page 97 du texte anglais, Monsieur le Président. Vous poursuivez:

« Ces vues réalistes sur la politique de la constellation européenne montrent immédiatement que le problème germano-autrichien ne peut pas, tout au moins dans l'avenir immédiat, être réglé avec succès par les moyens de la politique étrangère. Pour le moment, nous devons nous contenter de ne pas laisser s'aggraver le statut international de l'Autriche, en prévision d'une solution future. A cet égard, le danger d'un pacte de non-intervention comportant des traités bilatéraux d'assurance semble être heureusement évité. L'aboutissement de la solution est et reste soumis uniquement à l'état des relations germano-autrichiennes. »

Pourquoi craigniez-vous un pacte de non-intervention si vous pensiez que le problème autrichien devait être réglé par voie d'évolution, sur la base des désirs de l'Autriche? Pourquoi craigniez-vous un pacte de non-intervention qui eût obligé le Reich à ne pas intervenir dans les affaires autrichiennes?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Pour une raison extrêmement simple. Toutes les combinaisons politiques élaborées par le parti adverse

n'avaient qu'un seul but : faire entrer l'Autriche dans une combinaison, soit un pacte danubien, soit un pacte avec l'Italie et la France, situation qui aurait rendu impossible toute évolution de l'idée de l'Anschluss. Notre but politique devait donc tout naturellement être et demeurer celui-ci : ne pas laisser empirer le statut international de l'Autriche.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est bien la réponse que j'attendais de vous.

Passons maintenant à la page 83, au paragraphe suivant :

« La nation allemande a dû, pendant des siècles, parcourir un véritable sentier de souffrances pour acquérir son unité. Avec l'avènement du national-socialisme et la constitution du Troisième Reich, il sembla que l'abolition définitive de tous les particularismes d'État fût une occasion unique, et qui ne devait pas se renouveler, d'achever l'œuvre de Bismarck et de rapprocher la solution du problème des relations germano-autrichiennes, résultat dynamique des événements intérieurs de l'Allemagne. »

Je voudrais tenter d'exposer brièvement ce que vous entendez par l'achèvement de l'œuvre de cet homme, car je pense que nous serons d'accord sur l'Histoire ancienne, quelle que puisse être notre opinion sur la moderne. Si je comprends bien, vous pensez que la fondation par Bismarck de l'Empire allemand en 1871 était simplement une tentative de solution qui avait laissé l'empire des Habsbourg séparé de l'Allemagne, et que l'achèvement de son œuvre devait consister à réunir les anciens dominions des Habsbourg aux États qui avaient appartenu au Saint Empire romain germanique ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Exactement ; mais non pas tous les pays des Habsbourg, seulement l'Autriche qui en était la partie allemande.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Les pays appartenant aux Habsbourg à l'origine ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Très bien. J'espère que mon exposé a été suffisamment objectif.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Certainement.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — A ce propos, que vouliez-vous dire en disant que la solution du problème des relations entre l'Allemagne et l'Autriche devrait être « le résultat dynamique des événements intérieurs de l'Allemagne » ? Que vouliez-vous dire par là ?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Je voulais dire ceci : jamais, dans l'Histoire allemande, il n'était arrivé qu'un grand parti qui avait

fait de l'unité de l'Allemagne un de ses objectifs, existât dans ces deux pays. C'était historiquement une apparition toute nouvelle et je voulais exprimer par là que le dynamisme de ce mouvement dans les deux pays, ayant pour but la réunion, offrait la possibilité d'une solution.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je voudrais, accusé, que vous expliquiez comment vous pouviez concilier l'approbation d'une Allemagne centralisée avec un Gouvernement nazi dont vous connaissiez, depuis les événements du 30 juin 1934, le programme dénué de scrupules, comment, dis-je, pouviez-vous concilier cette Allemagne centralisée et sans scrupules avec une solution évolutive du problème autrichien ?

Voilà ce qu'exprime ce paragraphe. Mais peut-être signifie-t-il quelque chose de bien plus simple que ce que vous nous avez dit. Peut-être signifie-t-il que vous aviez pour but une annexion de l'Autriche par le Reich national-socialiste à la première occasion.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Bien entendu, il me fallait compter avec les circonstances du moment, et j'en ai tenu compte, comme l'eût fait tout politicien réaliste. Je voulais donc essayer d'obtenir une solution avec l'aide des facteurs que constituaient les partis nationaux-socialistes des deux pays, mais je n'y vis aucune contradiction, Sir David. Vous me demandez comment je pouvais atteindre mon but par la centralisation ? Si vous voulez bien vous reporter à la fin de ce rapport, vous y verrez que j'y propose à Hitler une décentralisation.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, mais ce que je voudrais que vous m'expliquiez, c'est ce que vous entendiez par le résultat dynamique des événements intérieurs de l'Allemagne. En bref, j'aimerais que vous vous rendiez compte, accusé, que le premier point mentionné par M. Messersmith est cette action en Europe du Sud-Est ; sa deuxième assertion est que l'Autriche était pour vous la première question dont il fallait s'occuper. Voudriez-vous vous référer à la page 102 du même livre de documents. C'est un rapport établi par vous-même le 18 octobre 1935. Je voudrais que vous traitiez de la troisième accusation portée contre vous par M. Messersmith, accusation que vous contestez, à savoir que votre mission en Autriche consistait à affaiblir le régime.

Je vais vous en lire la première phrase afin que vous puissiez bien vous souvenir de quoi il s'agit. C'est un rapport du 18 octobre 1935. Vous parlez du remaniement ministériel en Autriche. C'est un nouveau document, Monsieur le Président, GB-502, livre de documents 11 (a), page 106 :

« Le remaniement ministériel d'hier semble être un putsch fait sans effusion de sang par le prince Starhemberg et la Heimwehr.

Il s'avère que le ministre Fey avait entendu parler de bonne heure de son renvoi imminent et avait, dès hier après-midi, fait occuper les bâtiments publics de Vienne par la Heimwehr viennoise qui lui était dévouée. Le Gouvernement a fait échec à cette mesure en renforçant simultanément cette occupation par des forces de police.»

Vous continuez à parler de cette affaire: c'est au début du rapport. Vous dites alors à la page suivante, environ au milieu:

«Malgré la victoire évidente du vice-chancelier et les efforts diligents de la presse autrichienne en vue de faire paraître plausible, par des raisons d'affermissement interne, le remaniement ministériel, le sentiment que l'on s'achemine vers des événements incertains est très vif dans l'opinion publique autrichienne, y compris les milieux de la Heimwehr. De notre point de vue, cette modification ne peut être que la bienvenue. Chaque nouvel affaiblissement du système est un avantage, même si ses effets paraissent au début être dirigés contre nous. Les fronts commencent à s'agiter: il sera de notre tâche de les maintenir en mouvement.»

Ne ressort-il pas de ceci, accusé, que vous pensiez qu'aussi longtemps que l'État autrichien serait en butte à l'incertitude et aux troubles politiques, il importait peu que ces mouvements fussent dirigés contre l'Allemagne pourvu que la lutte prît de l'ampleur et que la méfiance s'étendît? C'était tout à l'avantage de l'Allemagne et c'était cela que vous vouliez. N'est-ce pas cela que signifient ces lignes?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Non, pas tout à fait.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Pas tout à fait?

ACCUSÉ VON PAPEN. — Puis-je ajouter ceci à vos déclarations, Sir David: il s'agit ici, dans ce rapport, d'un remaniement du Gouvernement autrichien avec le prince Starhemberg et la Heimwehr. Vous savez certainement que Starhemberg et la Heimwehr s'étaient alliés avec Mussolini contre le Reich. Une dissolution de ce front politique qui était dirigé contre les intérêts d'une union ne pouvait avoir que des avantages dans le sens de ma politique.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais ce que je ne comprends pas, c'est ceci: vous avez dit: «Malgré la victoire évidente du vice-chancelier et les efforts diligents de la presse autrichienne...» et vous continuez: «...chaque nouvel affaiblissement du système est un avantage». Le prince Starhemberg et le parti italien avaient donc gagné, selon vous, puisque vous dites: «Malgré cette victoire évidente...» Puis vous dites: «Chaque nouvel affaiblissement du système». Ceci ne pouvait pas désigner l'alliance Starhemberg, puisqu'elle avait réussi. Par «le système» vous vouliez désigner le Gouvernement autrichien, n'est-ce pas? Cela ne pouvait désigner rien d'autre.

Monsieur le Président, peut-être ne devrais-je pas continuer cette discussion, mais c'est un sujet très complexe.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Oui, en effet.

LE PRÉSIDENT. — Vous pourriez peut-être attirer l'attention du témoin sur les phrases suivantes.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, Monsieur le Président, je vais continuer à lire :

« La poursuite des négociations en vue d'un accord, auxquelles j'avais renoncé depuis la déclaration de Genève, semble être, à l'heure actuelle, absolument inutile. Il serait souhaitable d'agiter, en faisant habilement et avec tact, usage de la presse, l'opinion publique de plus en plus irritée contre la politique italophile, sans toutefois donner au Gouvernement de raison valable de recourir à la mesure désespérée d'une nouvelle campagne d'excitation contre nous. Je serais très heureux si le ministre de la Propagande pouvait affecter à cette tâche plusieurs journalistes éprouvés. Pour le reste, nous pouvons tranquillement attendre la suite des événements qui auront lieu dans le plus proche avenir. Je suis convaincu que le déplacement des forces sur l'échiquier européen nous permettra dans un avenir assez proche de reprendre activement le problème de notre influence dans les régions du Sud-Est. »

Il est extraordinaire, si je puis dire, de voir à quel point M. Messersmith a pu pénétrer votre pensée, si vraiment vous n'aviez jamais eu cette conversation avec lui ?

Monsieur le Président, il serait peut-être temps de suspendre l'audience.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

ACCUSÉ VON PAPEN. — Me permettez-vous de revenir demain sur la question ?

LE PRÉSIDENT. — Bien entendu.

(L'audience sera reprise le 19 juin 1946 à 10 heures.)